

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## Commune de MONTFRIN

Communauté de communes Pont du Gard

PETR UZÈGE PONT DU GARD

Département du Gard

### Contrat Cadre 2<sup>ème</sup> génération

2022 -2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise Laurent-Perrigot, sa Présidente

Le PETR Uzège Pont du Gard, représenté par Philippe MARCHESI, son Président,

La Communauté de Communes Pont du Gard, représentée par Pierre PRAT, son Président

La Commune de Montfrin, représentée par Eric TREMOULET, son Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative au lancement de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2022 / 2028

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la délibération N° AP/2022-06/12 de l'Assemblée Plénière du 23/06/22 du Conseil régional Occitanie du 30 juin 2022, relative à l'approbation du CPER 2021-2027 et en particulier de son Volet Territorial,

Vu la délibération N°AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 30 juin 2022, relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu la délibération n° XXX** de la Commission Permanente du **XXXX** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard pour la période 2022-2028

**Vu la délibération n° XXX** de la Commune, en date du **xx/xx/2022** approuvant son Contrat Cadre Bourg-Centre,

**Vu** la délibération n°XXX du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pont du Gard du Xx /XX/22 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre de la Commune de Montfrin,

**Vu** la délibération n° 2020-01-009 du Conseil syndical du PETR Uzège Pont du Gard en date du 5/03/2020 soutenant la commune dans sa démarche et la délibération n° XXX du xx/xx/2022 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre de la Commune de Montfrin,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du xx/xx/2022 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre de la Commune de Montfrin,

**Vu** la délibération N°CP /XXXX de la Commission Permanente du xx/xx/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Montfrin,

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, le PETR Uzège-Pont du Gard, la Communauté de Communes Pont du Gard et la commune de Montfrin.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. A ce jour, la commune de Montfrin n'est pas concernée.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Montfrin, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel.

Enfin, le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pondu Gard, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie). A ce jour, la commune de Montfrin n'est pas concernée.

## Article 2 : Contexte et enjeux

### 2.1- Présentation de la Commune et de son territoire



*Le Gardon*

## 2.1 Présentation de la commune et de son territoire :

### 2.1.1 : Situation et contexte du territoire communal :

#### a/ Localisation et caractéristiques géographiques :

##### **Une localisation stratégique :**

La commune de Montfrin, d'une population de **3176 habitants** (INSEE : 2018), est située dans le département du Gard au centre d'un quadrilatère composé de Nîmes (à 23 km), d'Arles (à 29 km), d'Uzès (à 26 km) et d'Avignon (à 22 km).

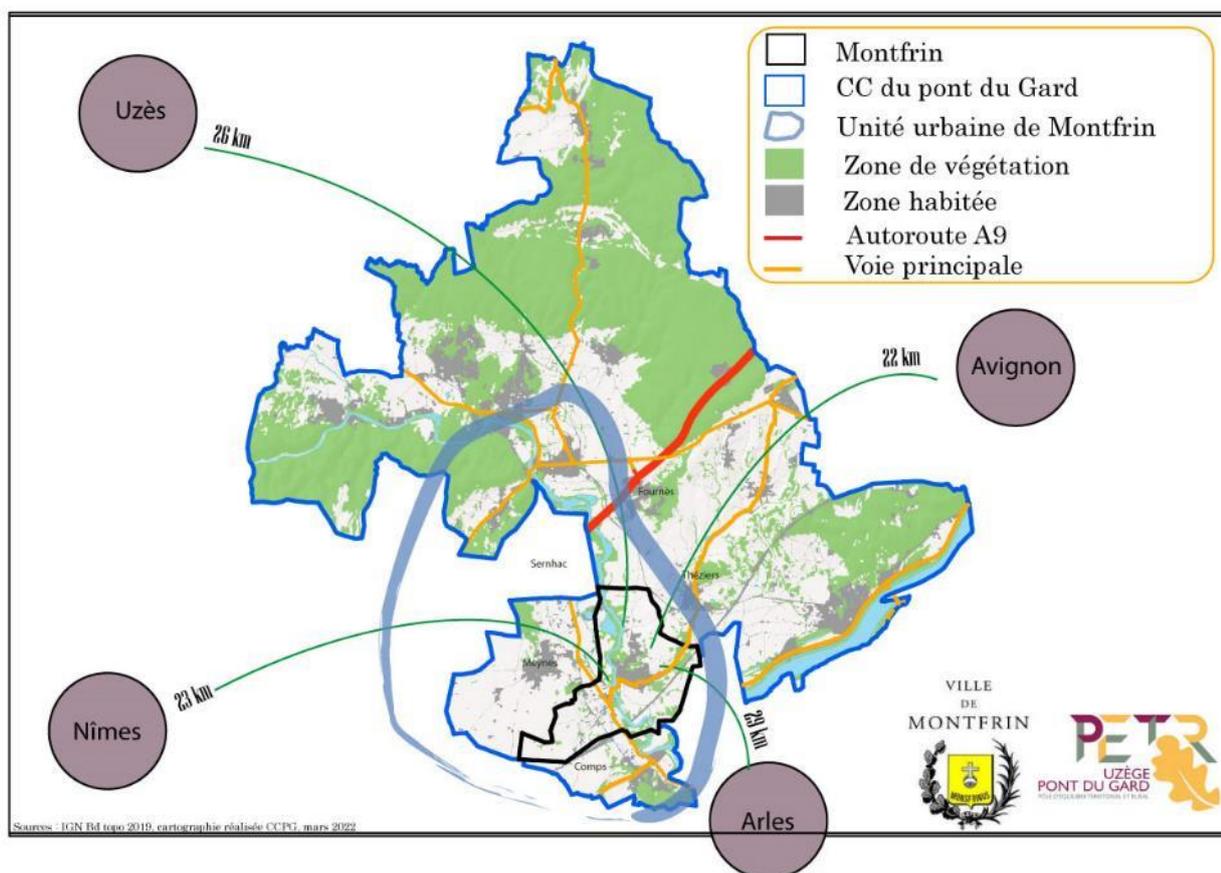


Figure 1 : Carte les 4 aires d'influence

La position géographique de la commune de Montfrin est donc centrale : d'une part car elle est située à l'embouchure du Gardon et du Rhône, et d'autre part car elle est à 12 kilomètres de la jonction de trois départements : Le Gard (30), dont elle est administrativement rattachée, les Bouches du Rhône (13), et le Vaucluse (84).

En effet, la particularité de la commune de Montfrin est sa superficie, plus de 15,35 km<sup>2</sup>, soit 1535 hectares. Il s'agit d'une commune relativement étendue, qui concentre des habitations sur la rive Est du Gardon, mais qui étend son aire urbaine au-delà du Pont de Montfrin (le plus récent étant celui de 1956, construit suite à la destruction d'un pont plus ancien datant de 1936).

La présence d'habitation sur les deux rives du Gardon, fait de cette commune, une ville à fort potentiel d'exploitation fluvial (enjeu)

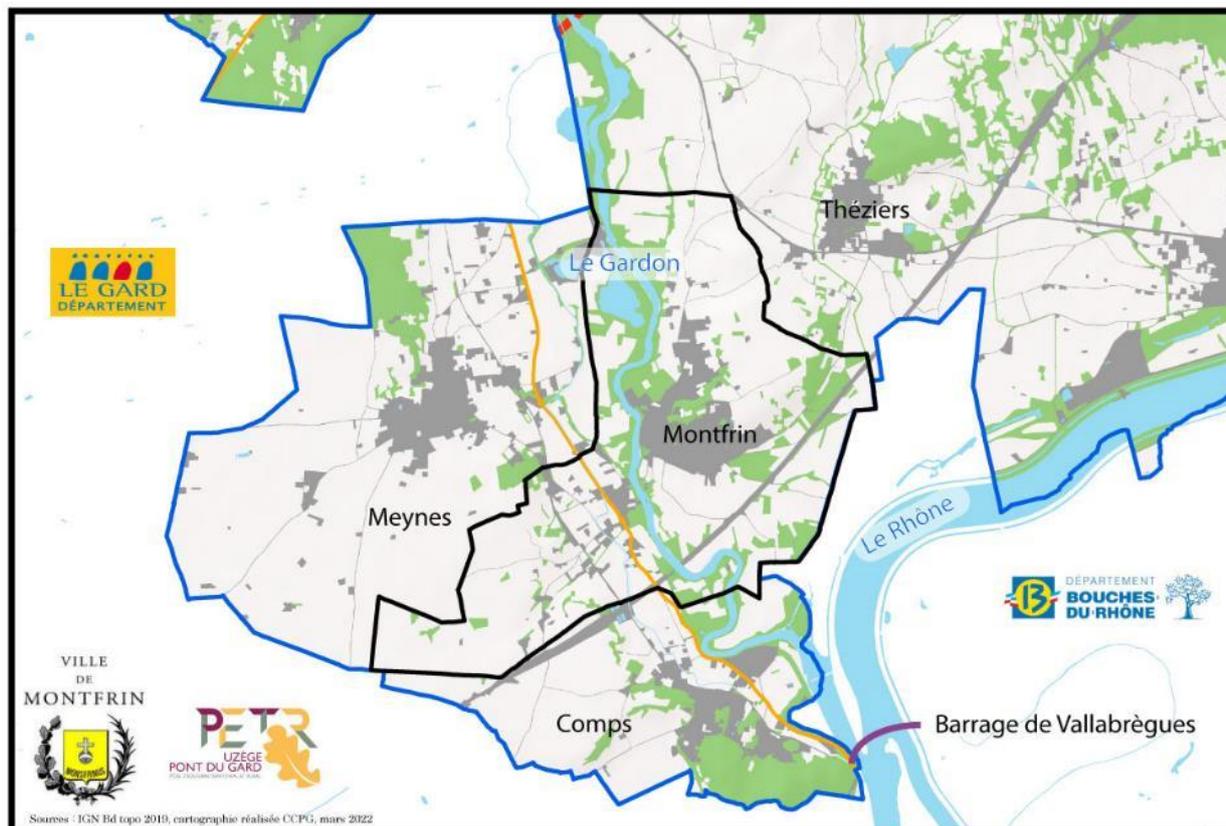


Figure 2 : Carte de l'embouchure du Rhône et du Gardon

### **Un territoire communal hétérogène**

Le territoire communal est situé au cœur de la vallée gardoise du Rhône. Le climat y est donc méditerranéen. Le sol, quant à lui, est particulièrement propice à l'agriculture du fait de la richesse de ce dernier en eau. Cette activité s'est donc rapidement développée dans la plaine alluviale de Montfrin.

L'irrigation tire son origine de trois sources principales : les nappes phréatiques du Gardon et du Rhône d'une part, ainsi que les sources historiques (Réal, Orgnes, Césérac, Malautière, et Saint-Jean) de la ville thermale que fut Montfrin par le passé. D'autre part la nappe du Karst, qui s'enfonce et circule dans les réseaux de cavités calcaire, rejoignant les nappes phréatiques du Gardon. Et enfin, l'eau de pluie, particulièrement abondante lors de la saison automnale et ses célèbres épisodes cévenols.

Le territoire montfrinois compte un autre élément hydrique, un lac artificiel de 25 hectares, participant grandement à l'enrichissement des sols et à la diversité de la faune et de la flore locale. **Il est un véritable atout pour la commune et le sud du territoire.**

Montfrin est située à sept mètres au-dessus du niveau de la mer, son point culminant est quant à lui, au sommet de la colline (au niveau de son château), à 78 mètres.

**Le territoire de la commune peut se subdiviser en plusieurs unités territoriales et paysagères distinctes :**

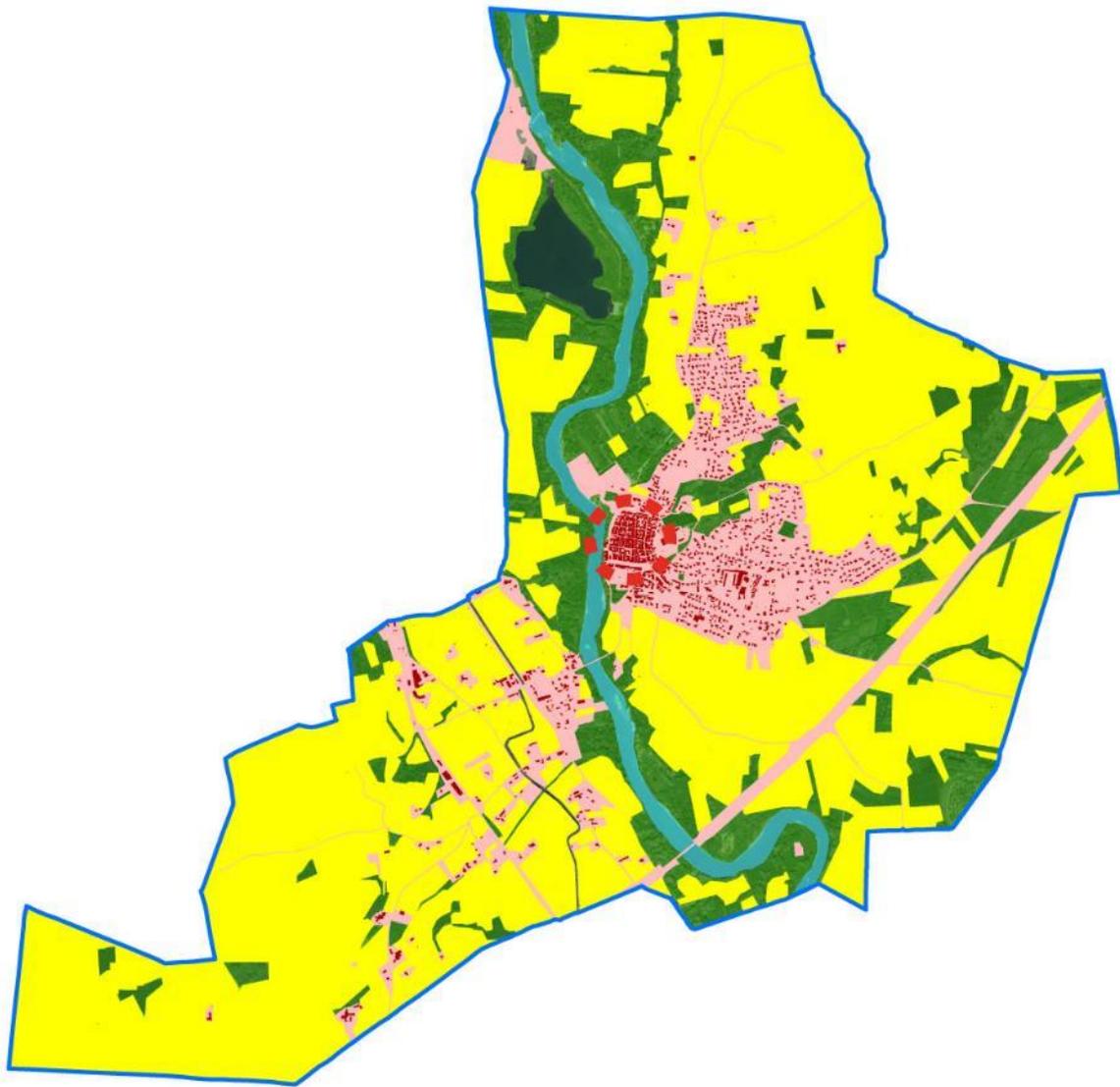
(cf. figure 3 ci-après)

- Un **centre-bourg**, concentrant le bâti ancien et historique caractérisé par sa forte densité ; Une périphérie plus élargie composée de quartiers résidentiels ; ces 2 unités représentent 13,9 % de territoires artificialisés
- Un **espace agricole ouvert** (principalement composé de vignobles et d'oliviers) recouvrant une grande partie du territoire communal (63,29%)
- Une zone orientée aux abords du **Gardon** qui longe le côté ouest de la commune, davantage humide et forestier, et qui s'étend au nord du faubourg du Pont. 22,79 % de forêts et milieux semi-naturels



*Vue aérienne de Montfrin*

## Unités territoriales distinctes



1 cm = 320 mètres

Sources : IGN Bd topo 2010, OCCSOL 2017 PETR Uzège du pont du Gard cartographie réalisée CCPG, mars 2022

Montfrin



Centre-bourg

Espace urbain



Espace agricole

le Gardon



Zone de végétation / Abords du Gardon



Figure 3 : Carte des unités territoriales distinctes

### Des risques naturels à anticiper :

La proximité de Montfrin avec le Gardon et le Rhône en fait une commune soumise au plan de prévention du risque inondation (PPRI). Les crues de 2002, et avant cela, de 1958, ont recouvert une partie de la zone urbaine de la commune. Ce plan de prévention adopté le 16 septembre 2016, était précédé d'un plan Communal de sauvegarde (PCS) inondation, approuvé le 21 décembre 2006.

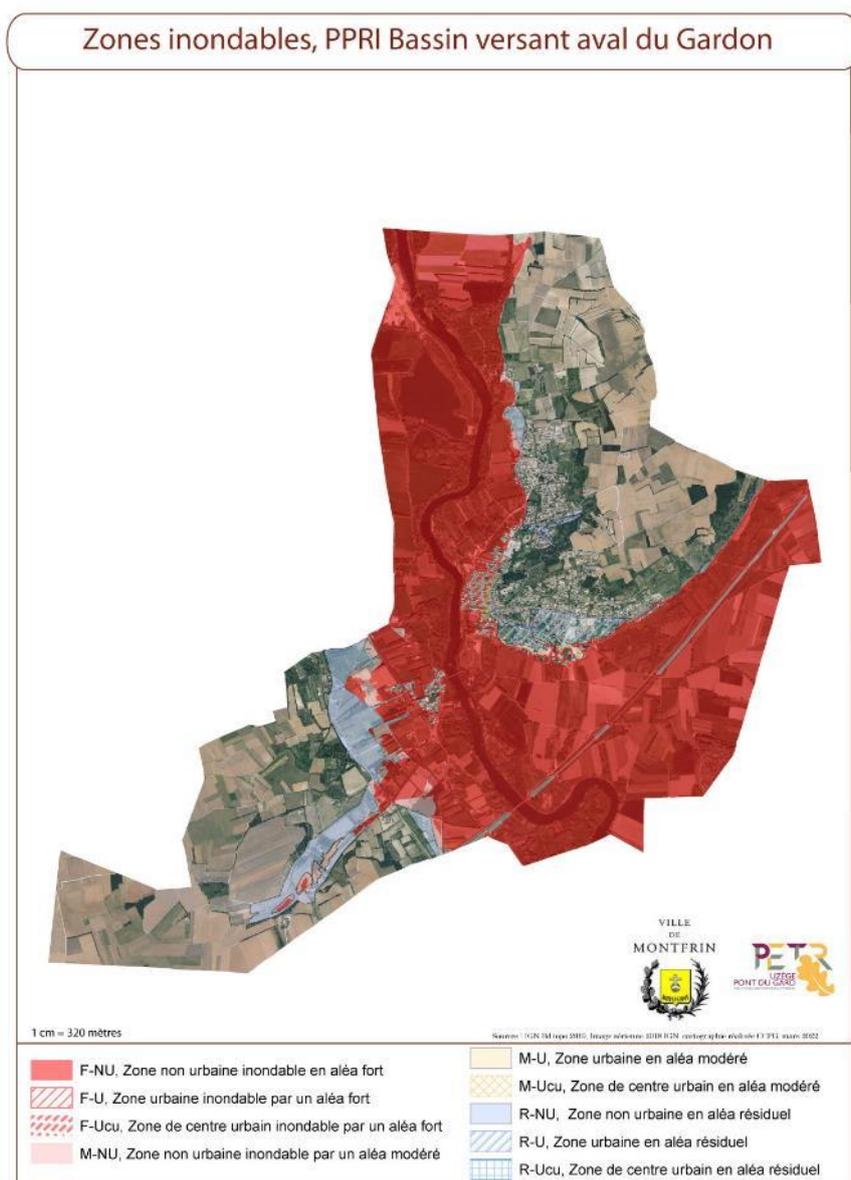


Figure 4 : Carte PPRI communal

## **b/ Le périmètre administratif de Montfrin :**

**Montfrin est membre fondateur de la communauté de communes du Pont-Du-Gard (CCPG), dont elle détient 6 sièges au conseil communautaire. Montfrin constitue à elle seule 12,26 % de la superficie intercommunale.**

La CCPG est constituée de 16 communes pour un total de 25 883 habitants (Insee 2018), son siège est situé à Remoulins, à proximité du Pont-Du-Gard qui a donné son nom à cet EPCI à fiscalité propre.

Créée le 15 novembre 2002, elle a parmi ses compétences, celle de la lecture publique, et gère ainsi un réseau de douze bibliothèques, **dont une à Montfrin**. Elle a également, la compétence petite enfance qui lui a permis la construction **d'une crèche** sur le territoire communal.

**Montfrin est la deuxième commune la plus peuplée après celle d'Aramon dont elle est géographiquement proche, ce qui fait du sud de la CCPG une aire démographique incontournable et un bassin de vie dense.**

Bien que la zone d'emploi de Montfrin soit tournée vers Avignon, son bassin de vie et les principaux services à la population sont situés autour de Remoulins (également Bourg-Centre), et des 2 autres polarités d'équilibre du PETR (cf. figure 5)

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Uzège – Pont du Gard (PETR),** dont Montfrin est membre.

Ce Pôle d'équilibre est constitué de 50 communes, dont depuis le 1/01/2022 avec le rattachement d'Argilliers à la CCPU, 34 sont membres de la Communauté de communes du Pays d'Uzès et 16 de la Communauté de communes du Pont du Gard.

Territoire fort d'une superficie de 724 000 hectares et de 54 306 habitants, ce PETR comporte plusieurs villes à label : Uzès (Label art et histoire) ; Saint-Quentin la Poterie (label métiers d'art), elle aussi bourg-centre depuis 2020 ; et enfin Lussan (label village de caractère) ; sans compter un monument classé UNESCO : Le Pont du Gard.

**Le PETR identifie Montfrin comme un Pôle d'équilibre du territoire, par sa position et sa fonction, cette commune comporte des capacités d'accueil supérieures à la moyenne de l'espace auquel elle appartient. En effet, Montfrin est l'une des six communes du territoire du PETR à dépasser les 2000 habitants (avec Aramon, Meynes, Remoulins, Uzès et Saint-Quentin la Poterie). Sa position à l'extrême sud du territoire du PETR ne limite en rien sa centralité dans l'offre de service et d'équipement qu'elle propose aux administrés.**

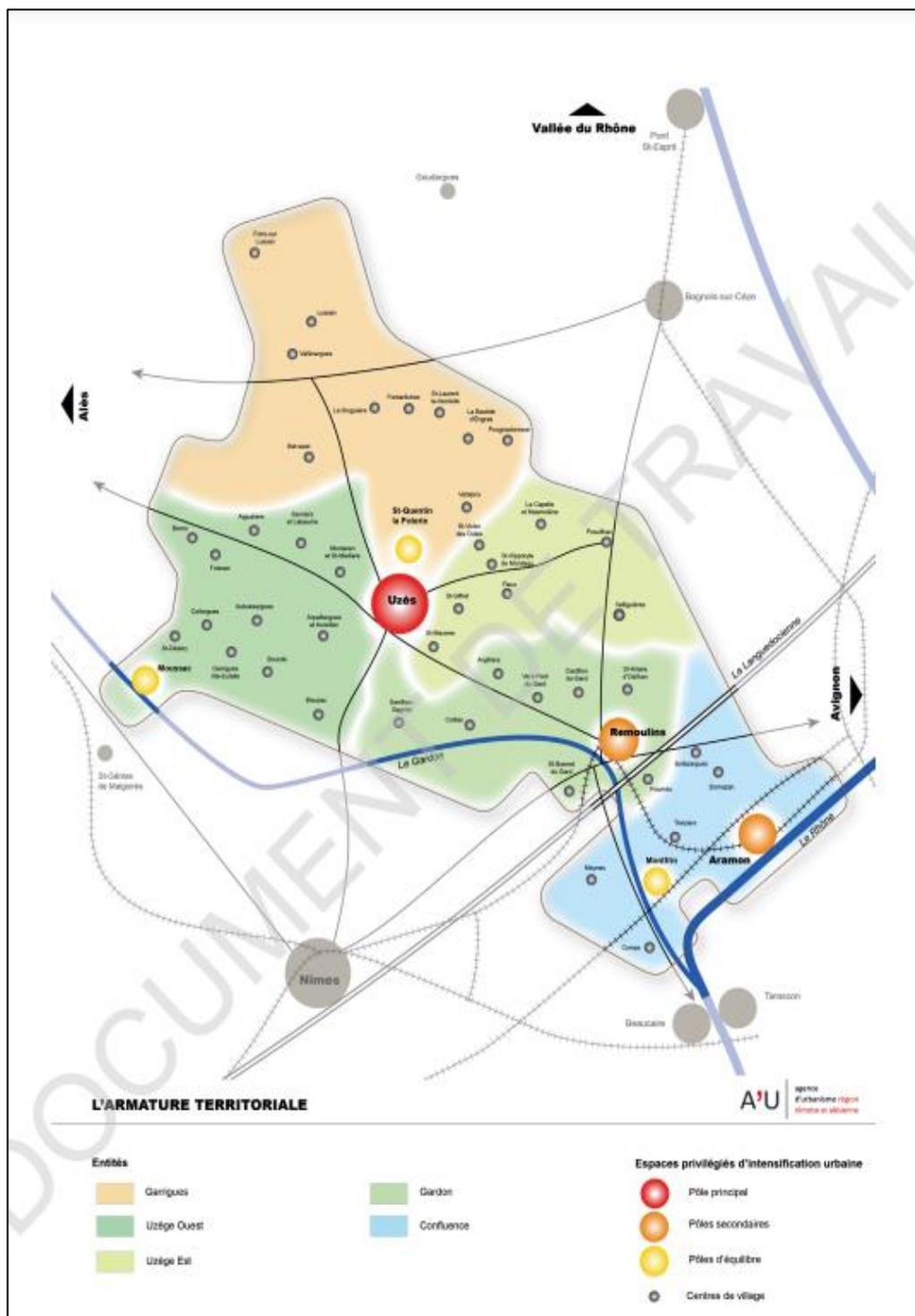


Figure 5 : Carte des polarités du PETR

Montfrin n'a pas de difficulté quant à la sauvegarde de ses emplois agricoles. L'activité agricole y est très développée, et s'harmonise avec les emplois industriels et ceux découlant des services.

Concernant l'immobilier, Montfrin a pour particularité d'avoir un prix moyen /m<sup>2</sup> de 1716 euros (pour une moyenne de 2271 euros /m<sup>2</sup> dans le Gard). A titre de comparaison les 2 autres polarités et BC du

territoire, Uzès s'élève à 2673 euros le mètre carré, et Saint Quentin la Poterie à 2390 euros. (Source : seloger.com)

**Montfrin étant un pôle d'équilibre du territoire, sa candidature comme commune Bourg Centre est tout à fait adéquate dans la mesure où cette dernière joue un rôle central dans son environnement en matière de fourniture de bien et de services à la population. Se situant à l'extrême sud du PETR, elle occupe un rôle de polarité essentiel au bon développement des politiques publiques impulsées à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).**

**L'aire d'attractivité de Montfrin tend à se développer, et la venue passagère de populations de villes et villages alentours (Meynes, Comps, Théziers...), pour profiter de ses services et commerces y participe grandement.**

**Concernant les documents d'urbanisme :**

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

Le PLU de la commune de Montfrin a été adopté par une délibération du conseil municipal du 29 juin 2006, et a fait l'objet d'une modification en date du 26 juillet 2013.

**Aujourd'hui ce Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une révision globale.** A l'issue d'une longue phase d'élaboration du diagnostic territorial et d'analyse de l'état initial de l'environnement, qui a permis de cerner dans le détail les enjeux propres à la commune, de mettre en relief ses spécificités, ses atouts, ses sensibilités (paysagères notamment), mais aussi ses contraintes (tout particulièrement l'omniprésence de zones inondables). C'est une étape clé de la révision du Plan Local d'Urbanisme : celle de la conception du projet. Il sera synthétisé dans un document appelé « Projet d'Aménagement et de Développement Durables ».

A cette étape, il est nécessaire de préciser que si c'est bien la commune qui mène la révision du P.L.U., le projet devra intégrer plusieurs enjeux, qui pose notamment comme principes de base la diversité de l'habitat et des formes bâties, la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la lutte contre l'étalement urbain. Il devra aussi intégrer les grandes orientations définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), établi à l'échelle intercommunale, par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR Uzège – Pont du Gard).

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**

Le SCoT Uzège Pont du Gard (établi par le PETR du même nom), a vu sa forme révisée, adoptée le 19 décembre 2019.

Ce projet de territoire comportant 50 communes, nécessite une adaptation constante aux différents objectifs d'urbanisme (zones constructibles), de logement (habitat, forme urbaine), de communication numérique (développement du haut débit et modernisation des installations), des équipements

commerciaux (positionnement des zones commerciales et développement des commerces de proximité), le développement économique (et des zones d'activités), touristique (hébergements, valorisation du patrimoine) et culturel (grands équipements tels qu'un théâtre), de la protection des espaces et des paysages (inconstructibilité dans les zones remarquables) ou encore la préservation et la restauration des continuités écologiques (préservation des espèces et de leur habitat).

Enfin, le SCoT traite du domaine des transports (aménagement routier, desserte en transports en commun), particulièrement important au sein du territoire communal, celui-ci étant traversé par de nombreux réseaux routiers.

### **Parmi les enjeux principaux liés à la situation et au contexte communal (2.1.1)**

**Montfrin est un territoire bien situé à proximité des pôles d'emploi de Nîmes, Avignon, Uzès et Arles, à l'embouchure du Gardon et du Rhône, à la jonction de deux régions et de trois départements.**

**Le Gardon constitue un atout à valoriser. Du fait de l'irrigation qu'il offre aux cultures agricoles limitrophes d'une part, mais particulièrement pour la faune et la flore qu'il contribue à préserver.**

**Les menaces liées aux éléments naturels, dont l'eau, sont aussi un enjeu à prendre en compte.**

**Le Plan de Prévention des risques Inondations (PPRI) indique qu'une grande partie de la commune se situe en zone inondable, restreignant de manière conséquente l'urbanisation potentielle.**

**Montfrin polarité d'équilibre du PETR et 2<sup>ème</sup> village en termes de population sur la CCPG doit structurer son développement et son attractivité.**

## 2.1.2 : Les réseaux et mobilités

### a/ Un réseau viaire dense et structuré

Globalement, le réseau viaire de la commune est fonctionnel, puisqu'il permet un accès rapide aux différents bassins d'emplois. Même au sein de l'espace urbain, le maillage est suffisant, le plus gros axe passant devant l'Intermarché de la commune et reliant les principaux lieux de vie de la commune entre eux.

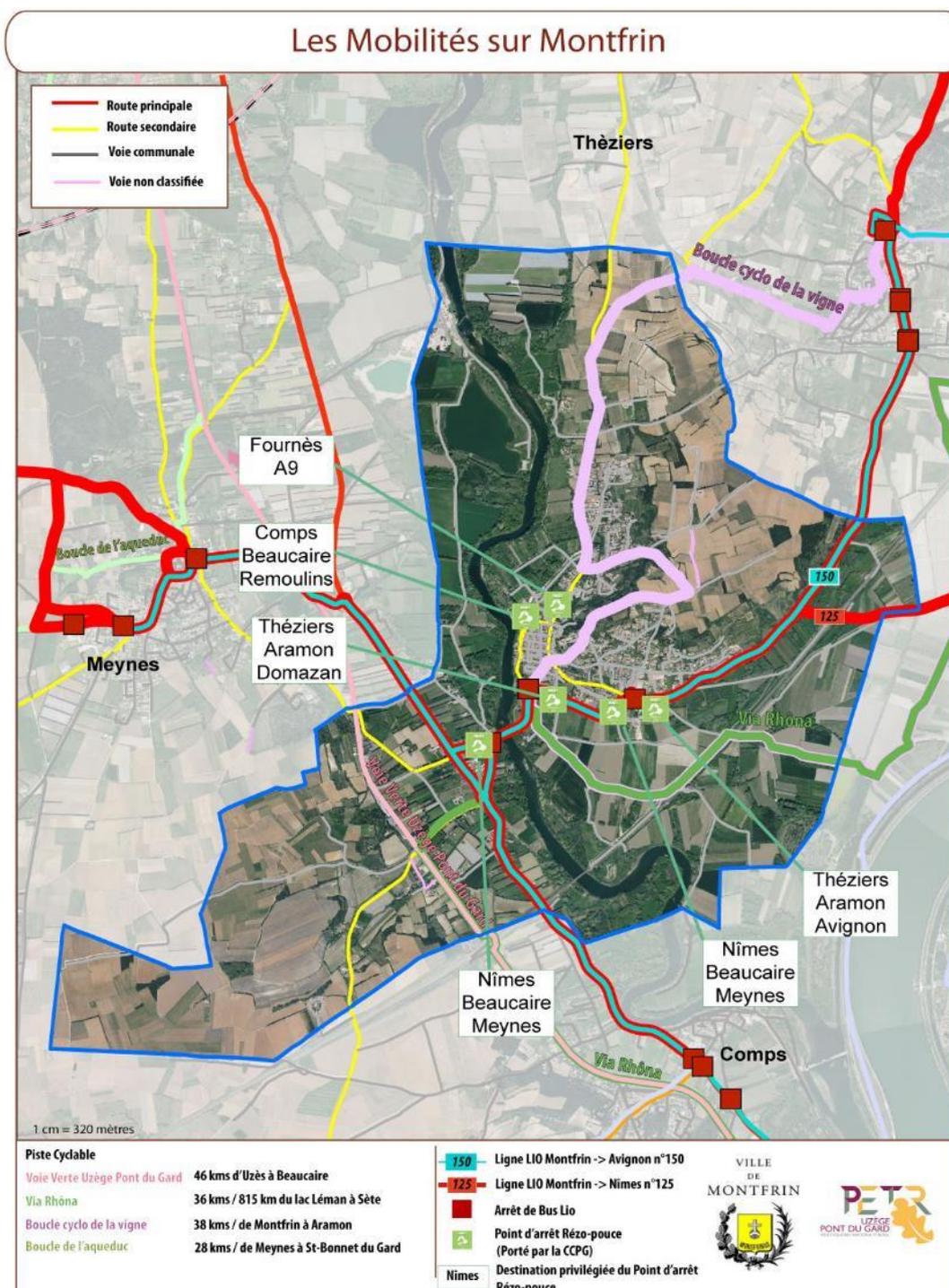


Figure 6 : Les mobilités, réseaux et dessertes sur la commune

La petite voirie communale offre un quadrillage suffisant facilitant l'accès aux quartiers résidentiels, qui bénéficient d'un maillage moins dense permettant aux riverains de jouir d'un cadre de vie tranquillisant, sans pollution sonore excessive. Afin de préserver cette quiétude des aménagements sécurisés seront fait entre les quartiers résidentiels et le centre.

Le noyau urbain de Montfrin est ceinturé par plusieurs routes départementale et locale. De plus, l'accès à la commune est facilité par la présence de 3 ponts passant au-dessus du Gardon, dont l'un est celui du faubourg sur le territoire communal (en passant par la D500). Les deux autres sont celui de la manade du Rhône (en direction de Beaucaire – Tarascon), le second étant celui de Remoulins, au Nord.

**Concernant les axes routiers** : La départementale la plus empruntée est la D986L. Située sur l'axe Nord-Sud, elle relie Remoulins à Tarascon et traverse le territoire Montfrinois. Il s'agit de l'axe principal d'accès à la commune.

Également, la D500 sur l'axe Est – Ouest, relie Théziers à Meynes, l'axe traverse Montfrin et passe notamment par le pont du faubourg et devant le magasin Intermarché : c'est une route très empruntée par les usagers montfrinois.

Sur l'axe Nord – Sud, la D351 reliant Fournès à Montfrin est également très emprunté, notamment pour rejoindre l'autoroute A9.

Concernant l'ouest de la commune, la D126 reliant Aramon à Montfrin est très utilisé par tous les usagers travaillant dans le Vaucluse.

Ces axes départementaux servent de points d'accroche des voiries secondaires locales. Le réseau viaire communal forme un quadrillage rappelant l'organisation d'un camp romain dans le centre urbain dense, jouant le rôle d'avenues. Ce réseau s'étend de manière moins uniforme dans la périphérie afin que chaque quartier d'habitation soit desservi. Ces axes s'étendent ainsi autour de la colline du Château. Les zones pavillonnaires disposent donc d'un accès rapide vers le centre, mais également sur l'extérieur, dans les zones agricoles qui englobent Montfrin. Ces zones sont elles aussi, riches en chemins agricoles



*Voie communale / Départementale / Rue du centre-ville / Voie de lotissement / Chemin agricole.*

## **b/ Des infrastructures de transports relativement proches**

Montfrin est situé à proximité de plusieurs infrastructures d'envergure :

- A 8km de l'autoroute A9 de Fournès
- A 28km de l'Aéroport Nîmes Alès Camargue Cévennes
- A 14,5km de la Gare Nîmes-Pont du Gard
- A 12,3km de la Gare de Beaucaire
- A 22km de la gare TGV d'Avignon

La commune de Montfrin est en grande majorité une ville résidentielle, car 80,3 % de sa population ayant un emploi, l'occupe dans une autre commune.

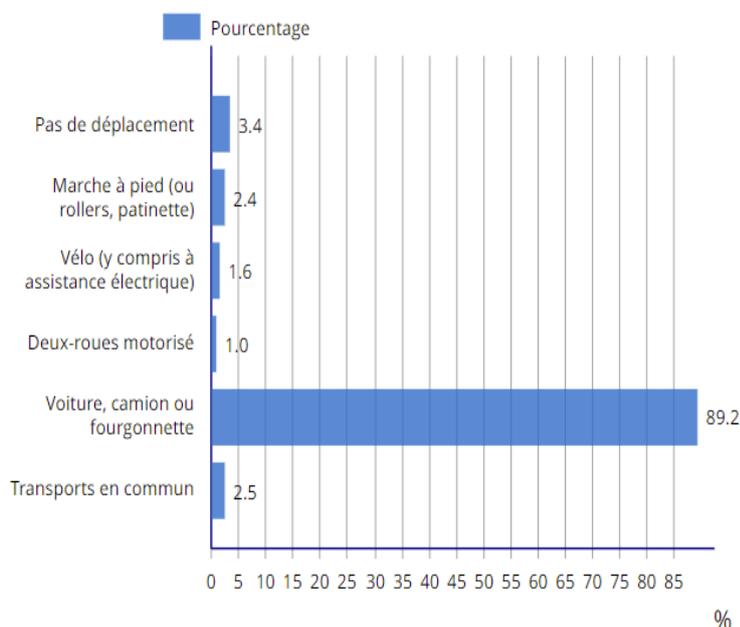
C'est la raison pour laquelle le principal moyen de déplacement est la voiture – Camion – Fourgonnette, à plus de 89,2 %

### **ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 097</b>	<b>100</b>	<b>1 178</b>	<b>100</b>	<b>1 231</b>	<b>100</b>
Travaillent :						
dans la commune de résidence	293	26,7	325	27,6	243	19,7
dans une commune autre que la commune de résidence	804	73,3	853	72,4	988	80,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

### **ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018**



**Les transports alternatifs à la voiture sont donc peu utilisés**, seulement 2,5 % des montfrinois utilisent les transports en commun, 1,6 % le vélo, ou encore 1 % seulement pour le deux-roues motorisé. Cette utilisation de la voiture à plus de 89,2 % est comparable au taux observé dans l'ensemble de la communauté de commune du Pont du Gard (88,6%), mais est nettement supérieur au taux de l'ensemble du département du Gard (82,8%), en 2018.

### Tableau récapitulatif et comparatif [INSEE]

	Montfrin	CC Pont du Gard	Gard
<b>Pas de déplacement</b>	3,4 %	4,4 %	4,7 %
<b>Marche à pied</b>	2,4 %	3,3 %	5,6 %
<b>Vélo</b>	1,6 %	0,8 %	1,7 %
<b>Deux-roues motorisé</b>	1 %	0,9 %	1,4 %
<b>Voiture, camion, fourgonnette</b>	89,2 %	88,6 %	82,8 %
<b>Transport en commun</b>	2,5 %	2 %	3,8 %

#### **c/ Un stationnement insuffisant et à réorganiser :**

**L'utilisation dominante de la voiture nécessite donc une infrastructure de stationnement structurée et raisonnée.** Le tissu urbain, et principalement du centre-ville, étant particulièrement dense, des problématiques concernant le stationnement sont rencontrées.

Néanmoins, le stationnement est gratuit au sein de la commune, permettant des déplacements véhiculés relativement libres, d'autant que Montfrin dispose de plusieurs parkings :

- Parking du centre-ville
- Parking du Boulodrome
- Parking du parcours santé (avec recharge électrique)
- Parking proche des cours de tennis
- Parking aux abords des Arènes
- Parking du cimetière

**Pour autant ces derniers, ne répondent pas aux besoins des usagers selon la proximité par exemple à l'équipement ou au lieu de fréquentation.**



*Parking aux abords des arènes à réaménager*

La mairie réfléchit également à l'agrandissement du parking des arènes (à proximité du stade de football) et a pour projet d'améliorer le stationnement sur le cours Jean Jaurès.

Au total ce sont plus de 400 places que compte Montfrin en son sein, alors que de nouveaux travaux vont s'engager pour agrandir le parking ((3) - carte ci-après), en réutilisant l'espace des anciens cours de tennis, la commune requalifie ainsi l'espace public avec 150 nouvelles places afin de compléter le stationnement en cœur de bourg à proximité immédiate des commerces et des services (derrière le cours Jean Jaurès – lieu du marché).

**En complément, une aire de covoiturage va voir le jour prochainement dans le cadre des aménagements portés par la communauté de communes.**



Figure 7 : Emplacement des parkings sur la commune

#### **d/ Des transports collectifs limités aux bus**

Il y a deux arrêts de bus sur la commune de Montfrin, le premier situé à l'entrée Ouest de la ville, au rond-point Ernest Mattet, le second à l'entrée Est (direction Avignon), au rond-point de la place de la gendarmerie.

**Deux lignes de bus LIO** traversent Montfrin en passant par la D500A et la D500. Ce sont les lignes :

- 125 reliant Estézargues à Nîmes (Estézargues – Domazan – Théziers – Montfrin – Meynes – Bezouze – Saint Gervasy – Marguerittes - Nîmes)

- 150 reliant Avignon à Tarascon (Avignon – Aramon – Théziers – Montfrin – Comps – Beaucaire - Tarascon)

Ces 2 lignes empruntent quotidiennement le pont du gardon pour lequel la commune envisage un projet de passerelle pour faciliter les liaisons douces (FA 1.2.4)

Il existait également le dispositif intercommunal de Transport à la Demande (TAD), mais il a été suspendu pour entreprendre une nouvelle organisation de service avec la Région Occitanie. Toujours au niveau intercommunal et seulement en période estivale, les « bus de la mer » permettent aux administrés des communes de l'EPCI de se rendre au Grau du Roi pour 1 euro.

**Le transport ferroviaire :** Les gares les plus proches sont situées entre 12km (Beaucaire) et 14km (Nîmes Pont-Du-Gard), aucune gare en activité n'est située sur le territoire de la commune. Néanmoins une voie ferrée traverse le territoire communal : il s'agit de la voie TGV.

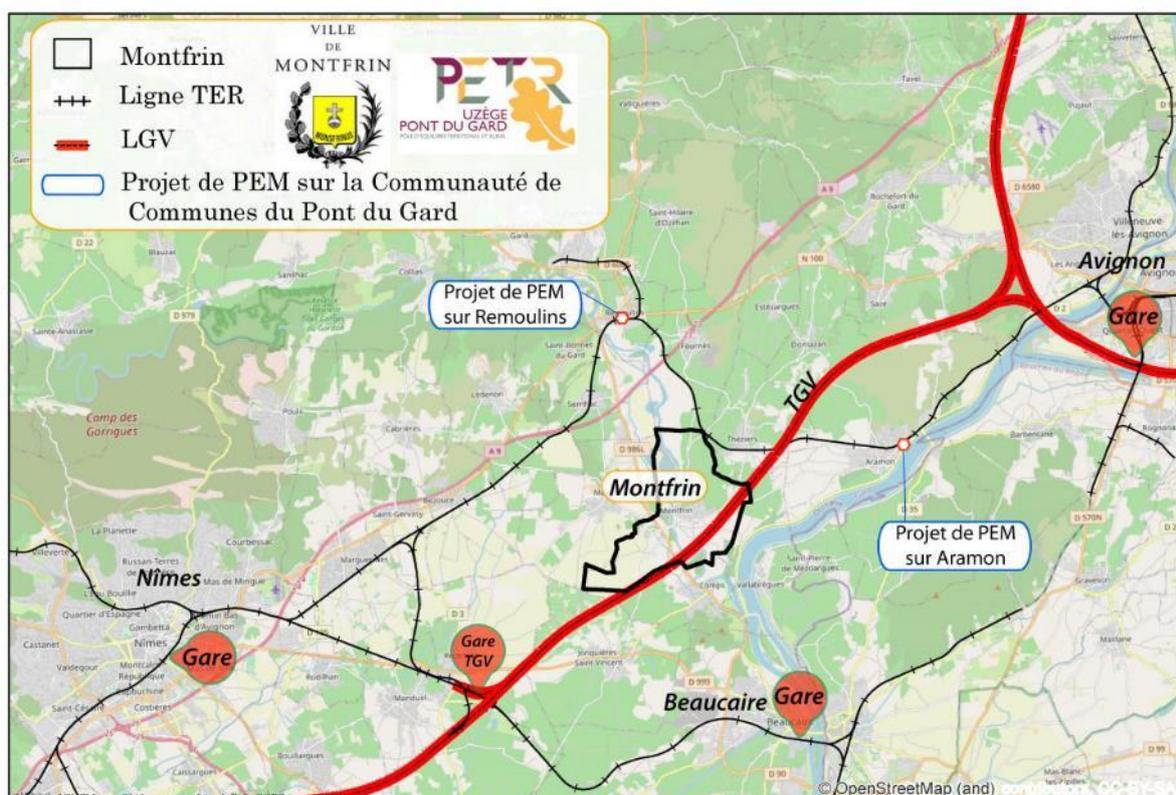


Figure 8 : Implantation des gares à proximité de Montfrin

## **e/ Des voies de déplacement doux favorisant l'éco-tourisme et la mobilité durable :**

Montfrin est à proximité **de 2 voies vertes** :

**La première reliant Beaucaire à Uzès** en passant par le Pont du Gard (20.5 km) qui traverse la commune, passant à proximité de la cave coopérative (connue pour son squelette de Mammouth trônant dans l'entrée) rassemblant des vigneron de Montfrin, Meynes, Comps et Théziers. Cette dernière traverse la commune sur la rive ouest du Gardon.

Inscrite dans le schéma départemental des voies vertes, cette dernière favorise l'usage des modes doux et l'émergence de nouvelles pratiques. Le Département qui finance d'autres aménagements cyclo sur le territoire, avec le concours de la CCPG, comme la continuité **Via Rhôna** Aramon/Montfrin (17 km)

**La seconde est la célèbre Via Rhôna**, allant de Sète à Genève en passant par Lyon.

**Cet immense axe est accessible depuis Montfrin, et de belle opportunité de liaison pourrait renforcer le potentiel touristique de la commune.**

De nombreuses boucles de vélos parcourent le territoire de la communauté de commune du Pont du Gard et plus largement du PETR Uzège-Pont du Gard, permettant de découvrir de nombreux espaces et paysages naturels aux alentours de Montfrin.

**Le cyclotourisme s'est de plus en plus développé ces dernières années notamment grâce à ces aménagements sécurisés.** Les thèmes du développement durable et l'envie de sortir du « tout voiture » sont de plus en plus fortes. Les aménagements proposés permettent des déplacements doux en toute sécurité. **L'effet d'entraînement sur la pratique du vélo dite utilitaire dans le cadre d'un développement durable du territoire et de la commune est souhaitable, la qualité de vie s'en trouvera améliorée.**

**En plus des pratiques quotidiennes** qui doivent être facilitées par des aménagements inter-quartiers, ou de liaisons avec les équipements de la commune, qui seront repenser dans le cadre d'un plan de déplacement au gré des projets.

**Le volet touristique de cette pratique est une opportunité pour Montfrin.** Sa situation géographique à la croisée de 3 départements et traversée par plusieurs aménagements cyclables dont la notable **Via Rhôna en fait un village à fort potentiel touristique à vélo.** (Cf. figure 6 et paragraphe « le tourisme »)

### Parmi les enjeux principaux liés à la mobilité (2.1.2)

Il est à noter que le quadrillage du réseau viaire est un atout pour Montfrin, puisqu'ils permettent aux administrés d'avoir un accès rapide à tous les bassins d'emploi environnants, ainsi qu'à toutes les infrastructures de transports (gares, aéroports), mais aussi aux axes de communication principaux (départementales, autoroute A9).

La forte utilisation de la voiture comme moyen de transport dominant pose une problématique connexe : le réaménagement raisonné du parc de stationnement.

A noter une sous-utilisation des déplacements collectifs malgré les lignes de bus traversant la commune.

Un atout non négligeable à valoriser : les voies de déplacement doux (pour la mobilité au quotidien et celle de loisir).

Tous ses points seront étudiés et valoriser dans un projet de plan de déplacement.



*Voie verte Beaucaire-Uzès via Montfrin (tracé rose sur la figure 6)*

### **2.1.3 : Structuration et dynamique socio-économique :**

#### **a/ Une évolution démographique en légère hausse**

Selon les statistiques de l'INSEE, la population de Montfrin en 2018 s'élève à 3176 habitants. Répartis sur 1650 logements. Cela revient à une moyenne de 1,92 têtes par logements, il n'y a d'ailleurs pas de suroccupations particulière de ces derniers sur la commune. Sur l'ensemble du territoire, il y a 1385 ménages.

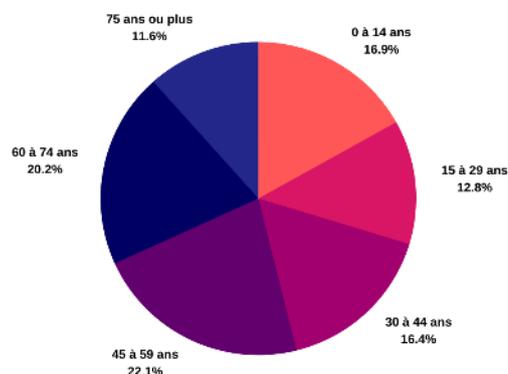
**L'évolution démographique** de la commune est intéressante. En effet, en 1975 la population s'élevait à 2089 habitants, ce qui traduit une évolution de 34,23 % en 43 ans. Il est à noter que depuis 2015, la population diminue légèrement du fait de la supériorité du nombre de décès sur le nombre de naissance.

**Montfrin reste une commune néanmoins, relativement attractive, sa population grandit avec un taux de croissance annuel moyen de 0,43 % depuis 2011.** Or ses capacités d'extension restent limitées, du fait notamment de la raréfaction du foncier dû aux vastes zones de la commune inscrites au PPRI.

La sociologie familiale est hétérogène, de nombreux ménages sont constitués d'une personne seule (30,4%), et plus de 66,7 % sont constitués de familles (dont 31,1 % de couples sans enfants, 26,4 % de couples avec enfants et 9,2 % de familles monoparentales).

**Concernant l'âge de la population, Montfrin est composé d'un tri-pôle relativement équilibré, composé de 29,7 % de moins de 30 ans, de 38,5 % de 30-60 ans et de 31,8 % de plus de 60 ans.** Ainsi deux facteurs principaux expliquent cet avancement de l'âge : l'arrivée à la retraite de la génération baby-boom mais également l'allongement de la durée de vie.

Plus précisément, les 45-59 ans représentent 22,1 % de la population de la commune, ce qui nécessitera une réflexion sur l'adaptabilité des infrastructures quant au vieillissement global.



La population a augmenté parallèlement à la densité, ce qui est logique, puisque l'on passe de 136,6 habitants au kilomètre carré en 1975, à 207,7 en 2018.

Si l'on s'en tient aux évolutions démographiques des années précédentes et que l'on part du postulat que la croissance sera similaire jusqu'en 2030, et que l'on tient compte du potentiel de l'urbanisation, il y aura 3500 habitants, soit 324 de plus qu'en 2018.

**S'agissant des catégories socio-professionnelles**, il est intéressant d'employer une analyse comparée des chiffres de l'emploi entre Montfrin, qui évolue dans un espace plus ouvert qu'est la communauté de communes du Pont du Gard, qui elle-même évolue au sein du département du Gard.

Ainsi, il est à noter que le taux d'activité des 15-64 ans est de 75,6 % au sein de la commune, ce qui est comparable au chiffre moyen des communes voisines et notamment du taux de la CCPG (76,1%), en revanche, il s'agit d'un taux supérieur à celui du département du Gard, qui s'établit quant à lui à 71 %.

Emploi – Chômage au sens du recensement	Montfrin (30179)	CC du Pont du Gard (243000684)	Gard (30)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2018	490	6 966	242 961
<i>dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2018, en %</i>	66,9	78,0	81,9
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	-2,2	-0,3	0,1
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018	75,6	76,1	71,0
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018	14,3	13,5	16,8
<i>Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021</i>			

Néanmoins, il est à noter que l'emploi total au lieu de travail a connu une variation (sur la période 2013/2018) de ses taux importants : -2,2 % à Montfrin contre à peine -0,3 % sur l'ensemble de la CCPG, alors que concernant le département le résultat est (légèrement) positif, avec une variation de 0,1 % entre 2013 et 2018.

L'analyse comparée des chiffres des revenus peut aussi s'avérer pertinente, puisqu'il s'avère que les revenus moyens perçus dans la commune de Montfrin (19 960 euros en 2018) sont globalement plus faibles que la moyenne observée au sein de la CCPG (21 180 euros en 2018), mais similaires à la moyenne du département du Gard (20 020 euros en 2018).

	Montfrin	CC du Pont du Gard	Département du Gard
<b>Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %</b>	41 %	47,2 %	43,9 %
<b>Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros</b>	19 960	21 180	20 020
<b>Taux de pauvreté en 2018, en %</b>	18 %	15 %	19,8 %

En revanche, de réelles variations s'observent sur le taux de pauvreté. En 2018, Montfrin observait un taux de pauvreté à 18 % (presque deux points de moins que la moyenne départementale à 19,8 % mais de trois points supérieurs à celle de la CCPG qui s'établit, quant à elle, à 15%).

Ce taux de pauvreté explique la faible part des ménages fiscaux imposés à Montfrin. En effet seuls 41 % des ménages fiscaux sont imposés dans la commune, alors que ce taux s'établit à 47,2 % au sein de la CCPG, et, dans une plus faible proportion, à 43,9 % au sein du département du Gard.

### **b/ Un parc de logement homogène**

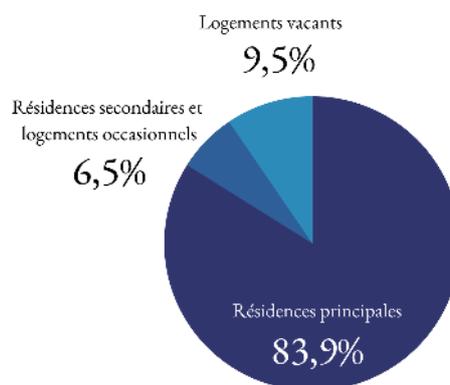
Le village historique, sa grande densité, son plan en damier d'origine antique, sa ligne de ciel dominée par le clocher de l'église et le château en surplomb forgent l'identité de Montfrin. La préservation du bâti historique, de sa structure, relève d'un enjeu fondamental. Ainsi, le long des fronts de rues principales, toutes nouvelles constructions ou réhabilitation du bâti existants devront se conformer aux règles d'architectures.

La commune a délibéré dès 2004 pour aider les propriétaires du centre historique à remettre en état les façades des habitations et/commerces (cf. délibération en annexe)

**La population de Montfrin, fixée à 3176 habitants en 2018, se répartie en 1650 logements.** La commune comptait en 2008, 1411 logements. Ainsi, en 10 ans, la commune a **gagné 239 logements et 196 habitants**. Cette disproportion s'explique par l'augmentation du nombre de résidences secondaires (passés de 74 en 2008 à 108 en 2018).

Sur ces 1650 logements, 1385 sont des résidences principales (soit 83,9%), 108 sont des résidences secondaires (soit 6,5) et 157 sont des logements vacants (soit 9,5%) du nombre total de logements ; ce qui témoigne d'une bonne occupation du parc de logements.

NB/Les logements vacants sont en légère augmentation, passant de 141 à 157.



**Concernant les types de logements**, l'immense majorité d'entre-deux est composé de maisons (à plus de 88,1%), tandis que seulement 11,3 % sont des appartements, néanmoins, sur les types d'occupants les proportions ne sont pas similaires, car 69,9 % des occupants sont propriétaires tandis que 27,1 % sont locataires (à noter que 2,9 % sont hébergés à titre gratuits).

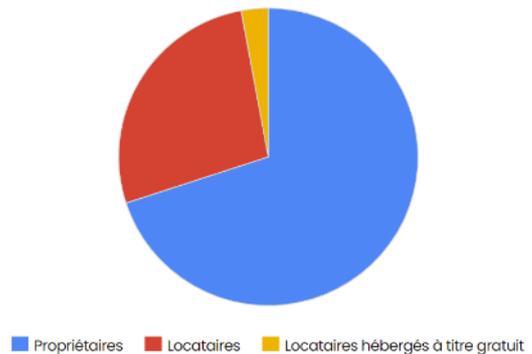
### Maisons et appartements à Montfrin

Données 2018 (source : JDN d'après l'Insee)



### Répartition des logements par types d'occupants à Montfrin

Données 2018 (source : JDN d'après l'Insee)



### c/ Un tissu économique dynamique et diversifié

Montfrin est très majoritairement une commune résidentielle, car seulement 19,7 % des 1231 actifs<sup>1</sup> de la commune y travaillent, quand 80,3 % travaillent dans une autre commune selon les chiffres de l'INSEE de 2018.

**La structuration économique s'établit autour du secteur tertiaire principalement 66,1 % des emplois à lui seul, le secondaire représente 16,3 % des emplois (et est constitué d'une grande partie d'employés dans le domaine de la Construction). Le secteur primaire (agriculture) représentant tout de même 17,5 % des emplois de la commune, il est à noter qu'il est en forte hausse en comparaison des chiffres de 2013, où le taux d'emploi dans l'agriculture atteignait tout juste 13,3 %.**

L'économie locale compte donc plusieurs entreprises, de tailles diverses, dans une variété de secteur non négligeable : de l'industrie à l'artisanat, en passant par l'agriculture.

**Sur l'artisanat et le commerce**, la commune compte de nombreux services et commerces de proximité ainsi qu'un petit supermarché, qui offre non seulement des services de base à la population du village et aux 5 villages limitrophes mais aussi des emplois. La prospérité des entreprises (de matériaux de construction notamment) offre une renommée non négligeable, attirant de nombreux entrepreneurs, en particulier dans le domaine du BTP et l'agriculture.

**Sur l'agriculture et l'élevage**, les hectares de vignes qui composent le territoire témoignent de la culture viticole caractéristique des paysages locaux. La viticulture est dynamique et les terrains AOC sont nombreux (420 ha), les autres terres ont une appellation « vin de pays » qui traduit également la qualité de la production.

<sup>1</sup>Actifs ayant un emploi

La cave coopérative regroupe les communes de Montfrin, Meynes, Comps et Théziers et accueille des coopérateurs de Domazan et Estézargues, 5 communes qui sont par ailleurs fortement liées à l'attractivité du bourg pour les services offerts.

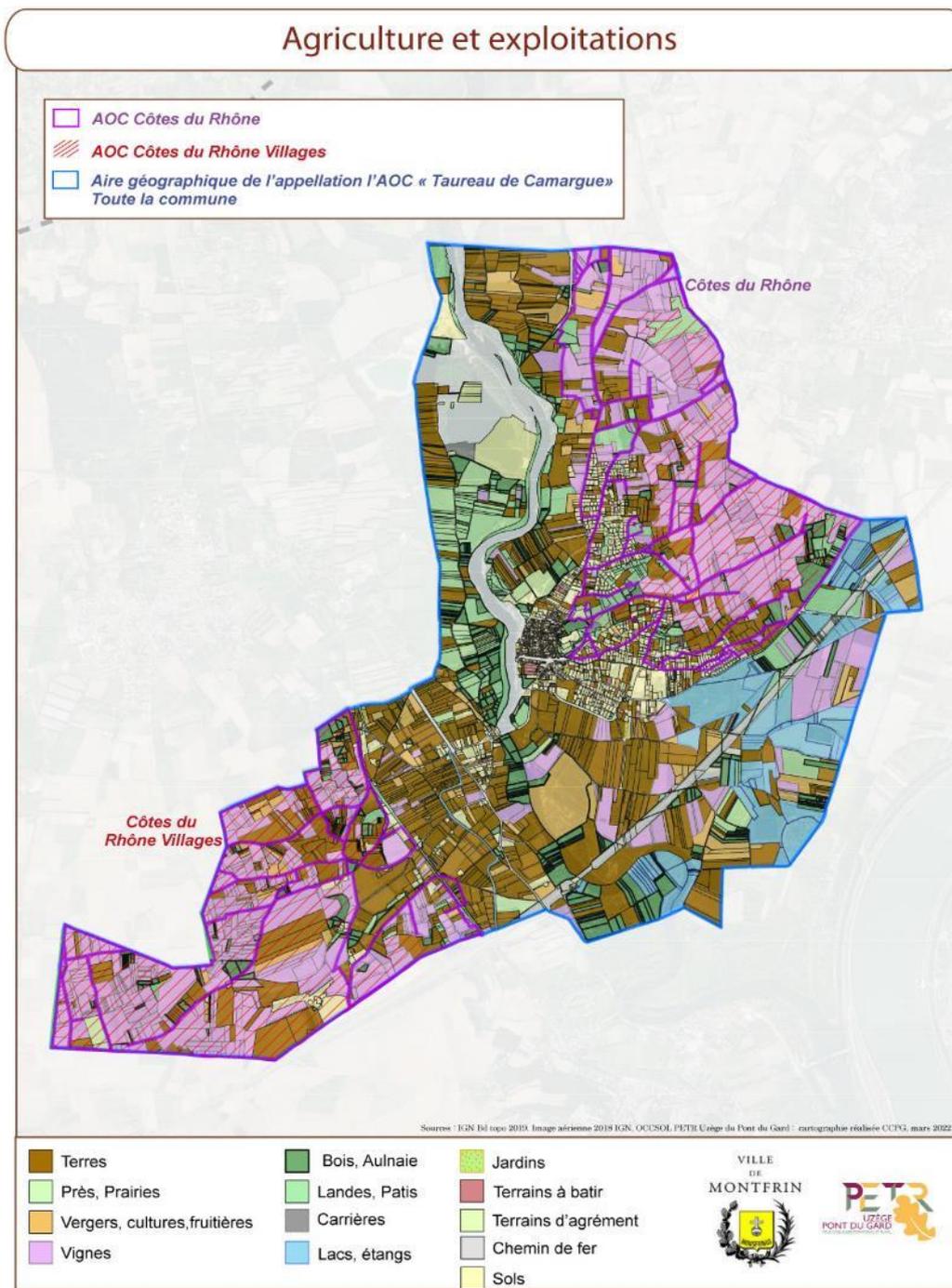


Figure 9 : typologie des exploitations agricoles

Au-delà de la viticulture, la culture des olives (oléiculture) constitue une part essentielle de l'économie locale. Cette économie repose également sur la part grandissante de la culture de fruits et de légumes, la terre étant particulièrement riches en minéraux dans la plaine du Gardon. L'élevage est également présent dans les prairies Montfrinoises, qu'il soit bovin, équin ou taurin.

**Sur la seule année 2020, plus de 38 entreprises ont été créés, pour arriver à un total de 260 entreprises, dont plus de la moitié ont pour secteur d'activité la construction et le commerce de gros. (Source INSEE)**

### **Le tourisme sur la commune :**

Du fait de son emplacement stratégique, **Montfrin est à proximité de nombreux sites patrimoniaux remarquables, et dispose donc de nombreux atouts touristiques.** En témoigne ses nombreux gîtes et chambres d'hôtes (12 hébergeurs adhérents à la SPL en 2022 représentant près de 300 couchages), ainsi que son camping (3 étoiles) longeant le Gardon, **d'une capacité de 232 places.**

**Une activité économique vectrice d'emplois et d'attractivité pour la commune (près de 10 000 nuitées en 2021. (Données SPL 2021, à l'échelle de la CCPG elle se situe dans en 5ème position)**

**En lien avec les enjeux patrimoniaux et naturels (voir partie 2.1.4) et de mobilités douce (voir (e) p.19-20), ce secteur d'activité doit être vecteur de développement pour la commune.**

**En effet, l'activité touristique possède un potentiel,** son centre ancien, et son bâti historique, son patrimoine local, son château. Traversé par le GR 6-42, bordé par le Gardon et à proximité du Rhône, le tourisme vert autour de l'eau est à développer, et ce en lien avec le commerce local.

Au-delà de la continuité de la véloroute, mise en avant dans « ***l'étude de fréquentation de 2017 sur la Via Rhôna*** », **l'aménagement d'itinéraires de rabattement vers les villages est important pour accéder aux services et maximiser l'impact économique** de la Via Rhôna, et compléter aussi les équipements vélos mis en place prévue en 2023 par la CCPG (11 arceaux, 4 fontaines à eau et un réparateur vélo) et ou la signalétique car elle est le mode de guidage pour 31% des cyclistes ;

De plus, d'après cette même étude (réactualisation en cours) **la pratique du vélo sur notre territoire apporte des retombées économiques importantes :**

66€/ personne et par jour pour un touriste à vélo, soit sur le secteur concerné par Montfrin, prêt de 2k€ en 2017.

Les commerces du bourg et les hébergeurs seraient les 1<sup>ers</sup> impactés par l'arrivée de ses cyclotouristes qui pour 37% d'entre eux visitent les villages traversés et qui représentent toujours d'après cette étude entre 1000 et 8000 cyclistes par an. Autres domaines bénéficiant de ces retombées économiques, l'agritourisme, puisque 46% des touristes visitent des caves et lieux gastronomiques.

Deux types d'hébergements sont à développer pour accompagner l'essor de la fréquentation :

- Pour l'accueil de petits groupes, des gîtes d'étape et des chambres d'hôtes, en particulier dans les secteurs ruraux,
- Un accueil spécifique dans les campings : Espace et tarif randonnée, à la nuitée en saison, Salle couverte et tentes montées ou bungalows loués à la nuitée dans les ailes de saison.

La commune de Montfrin compte à ce jour 12 hébergeurs dont 1 seul labellisé « accueil vélo » et un camping d'une capacité de 232 couchages, grâce à la politique que souhaite développer la SPL destination Pays d'Uzès Pont du Gard en matière de labellisation des hébergeurs et/de circuit de découverte inter liaisons entre les aménagements cyclo existants et les cœurs de village.

#### **d/ Une grande offre d'équipements et de services**

##### **Sur l'offre de services : (Cf. figure 9)**

Montfrin dispose d'un large panel de commerces et de services répartis sur tout le territoire communal. Parmi les commerces, l'on peut compter deux épiceries, une boulangerie, une boucherie, deux bars ou encore une pizzeria. Concernant l'esthétique, Montfrin compte trois coiffeurs, et trois instituts de beauté. Montfrin compte aussi un supermarché qui attire également les administrés des communes voisines situé sur l'axe principal (D500A) à proximité d'une station-service et d'un lavage auto.

Tous les mardis matin se tient un marché sur le cours Jean Jaurès, les montfrinois sont très attachés à ce marché ou sont notamment vendus les productions locales.

Concernant les professions médicales présentes sur le territoire : Médecins, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, dentiste, podologue, psychologue, et une pharmacie.

La commune compte aussi une bibliothèque (membre du réseau intercommunal), une poste, et des pompes funèbres. La collecte des déchets est également assurée par l'intercommunalité, et une décharge se situe à proximité de la commune (à Comps).

Sur les services publics et sociaux : La Mairie assure des permanences, la commune comprend un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), une permanence de mission locale (tous les mardis) et une permanence de la CAF (Caisse d'Assurance Maladie).

En matière de sécurité, la commune compte sur un commissariat de police municipale, une gendarmerie, et ainsi que des patrouilles de la police intercommunale.

##### **Sur l'offre d'équipements :**

Montfrin dispose de deux écoles, l'une maternelle accueillant 89 élèves, et une autre primaire accueillant 173 élèves. Elle compte aussi une crèche appartenant au réseau intercommunal avec une capacité de 40 places.

Enfin, un EHPAD est situé à quelques mètres à peine de la crèche.

Montfrin dispose également de 3 salles polyvalentes, dont deux équipées de matériel sonorisant.

### Sur l'offre de loisirs & culture :

La commune dispose d'équipements sportifs tels qu'un terrain de foot, 3 terrains de tennis, un city stade (basket, handball), un parcours santé, un terrain de BMX, un futur skate-park ainsi qu'un boulodrome. Pour la période estivale, au camping peuvent être loués des canoës sur le Gardon et une multitude de sentiers de randonnées sillonnent le territoire de Montfrin. Plus de 8 associations sportives sont présentes et actives sur la commune. Montfrin dispose d'Arènes (1200 places) dans lesquelles se déroulent de nombreuses manifestations culturelles, taurines et traditionnelles. Enfin, une aire de jeu est située au centre de la ville pour les enfants de tout âge.

Sur les activités socio-culturelles, les associations participent grandement à l'animation de Montfrin, par des expositions notamment ou des tournois sportifs (de pétanque notamment), des spectacles... Mais aussi, des expositions récurrentes de peintures ou d'objets d'arts. Enfin, les associations culturelles comme les « Amis du Patrimoine Montfrinois », font découvrir les nombreux trésors cachés de la ville et mettent en valeur cette dernière.



*Le Cours Jean Jaurès jour de marché*



*Les arènes*

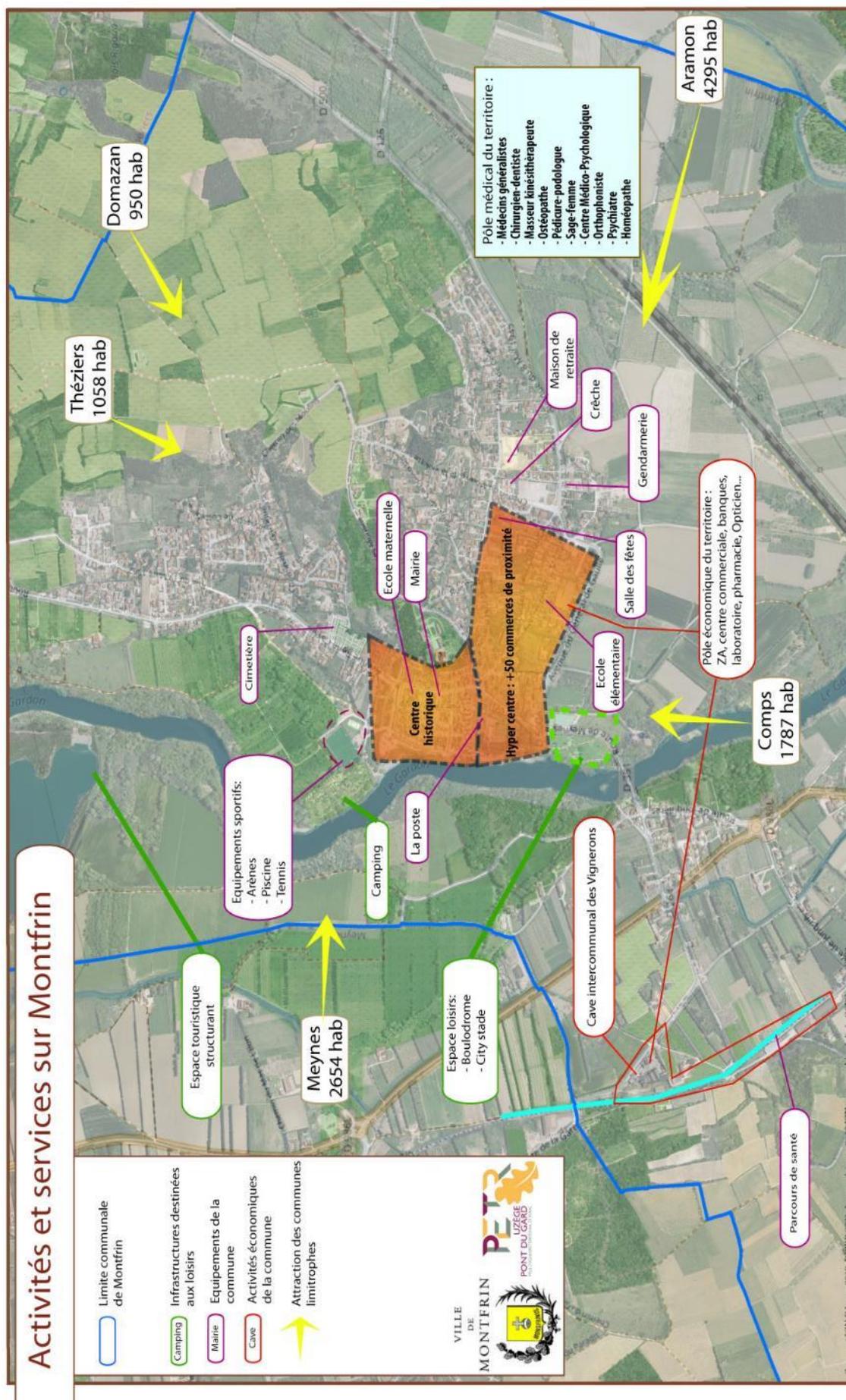


Figure 9 : implantation des services sur la commune

### **Parmi les enjeux principaux liés aux structurations et aux dynamiques socio-économiques (2.1.3)**

Il est à noter que la population augmente légèrement, et que le solde migratoire est positif. Néanmoins cette croissance démographique ralentit, et se conjugue avec le vieillissement de la population. Le principal enjeu est donc l'adaptation des différents services et infrastructures.

Sur les logements, le type prédominant est la maison. L'enjeu directement lié à ce constat, est l'espace consommé au sol et l'étalement urbain que cela engendre mais largement contraint par le PPRI.

Malgré le fort taux d'emplois dits « tertiaires », c'est l'agriculture qui constitue un secteur d'emploi à conforter sur la commune.

Grace à ses nombreux équipements et services, Montfrin exerce une attractivité importante au regard des communes voisines qui viennent s'approvisionner dans les commerces, ou utiliser les infrastructures de sport et de loisirs.

Aussi, les nombreux équipements présents (EHPAD, Ecole, Salles polyvalentes...) font de Montfrin une commune avec une offre diversifiée et hétérogène de services, répondant à des besoins de la population.

La structure du village et de l'économie touristique liée au Gardon participe à la densité et à la diversité des commerces de proximité, des cafés et restaurants.

La présence de petits commerces attenants ou proches du centre garantit le foisonnement du bourg, son animation. Elle facilite les échanges, et la qualité de vie.

### **2.1.4: Un patrimoine architectural et naturel unique à valoriser et préserver**

Outre les activités culturelles, Montfrin comporte un patrimoine bâti (et naturel) remarquable.

En vous promenant dans son centre ancien, vous découvrirez une disposition très organisée du bâti qui rappelle celle d'un camp romain. La Commanderie de Saint-Jean et les façades des maisons nobles qui accueillait des cours royales à l'époque où **Montfrin était une ville d'eau réputée**.

Les promeneurs bucoliques seront sous le charme des berges du Gardon et de la colline de Montagnac dominée par le site de La Baume où l'on peut admirer le plus important « mur à abeilles » de France.

#### **a/ Un patrimoine architectural unique**

##### **Le centre ancien de Montfrin est remarquable :**

Par sa trame orthogonale qui date de l'occupation romaine, entourée de 3 cours plantés et 2 places créés au 19ème siècle suite à la démolition des remparts ;

Par le patrimoine architectural important datant du moyen-âge (commanderie), de renaissance (maison calvière)...

Par sa situation entre le gardon et la butte du château.



Figure 11 : le patrimoine communal de Montfrin

**Au titre des monuments historiques classés ou inscrits on trouve notamment (liste complète en annexe) :**

**Maison Renaissance dite hôtel de Calvières** Occitanie ; Gard (30) ; Montfrin ; 44-46 avenue... 16e siècle, 19e siècle propriété privée ; propriété de la commune ; 2003/09/18... Mérimée PA30000049

**Domaine de Montfrin Occitanie (le château)** ; Gard (30) ; Montfrin 12e siècle, 13e siècle, 17e siècle, 18e siècle, 19e siècle propriété privée ; 1956/08/14 : inscrit MH ; 1985/11/12 ... Mérimée PA00103083

**Coopérative vinicole intercommunale des vignerons Montfrin, Meynes, Comps et Théziers** Occitanie ; Gard (30) ; Montfrin ; Gare (route de la) 525 Floutier Henri (architecte), 1er quart 20e siècle propriété d'une personne morale Mérimée IA30001122

**Eglise Notre-Dame Occitanie** ; Gard (30) ; Montfrin 12e siècle, 14e siècle propriété de la commune ; 1926/07/13 : inscrit MH Mérimée PA00103084

**Ancienne commanderie de templiers** Occitanie ; Gard (30) ; Montfrin ; avenue... Moyen Age propriété de la commune ; propriété privée ; 2003/08/01... Mérimée PA30000048



*Eglise Notre Dame d'Occitanie*



*Domaine de Montfrin Occitanie - (le château)*

### **Concernant les édifices remarquables :**

Montfrin dispose d'un patrimoine bâti remarquable, à commencer par la Beaume, **le plus grand mur à abeille de France**, composé de 76 ruches taillées dans la roche. Aujourd'hui il s'agit d'une zone de pique-nique ombragé. Un cadre intéressant du fait des nombreuses cavités et locaux agricoles troglodytes.



La cave coopérative intercommunale construite en 1923 constitue également un édifice remarquable, très prisé des touristes du fait de la présence en son enceinte d'un squelette de Mamouth en parfait état.

### **Concernant le petit patrimoine :**

- Croix de chemins,
- Croix de cimetière,
- Oratoire,
- Fontaines et abreuvoirs,

### **Concernant les monuments commémoratifs :**

- Édicule commémoratif de la République dédié à Marianne
- Édicule commémoratif d'une personnalité dédié au Docteur Larrey,
- Édicule commémoratif dit(e) : Robert Servan Schreiber (1880-1966),
- Monument aux morts

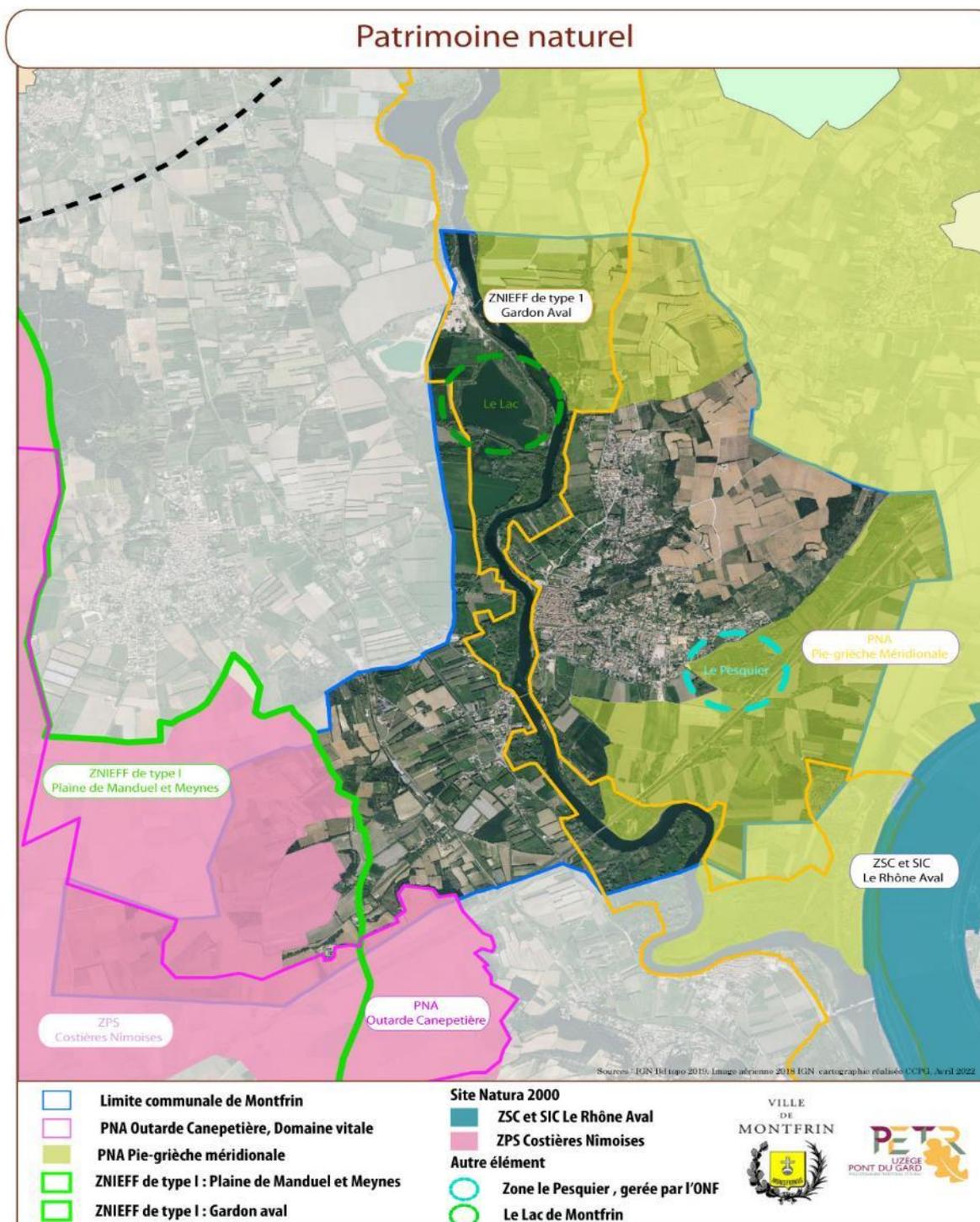
**Le château :** Classé monument historique en 1985, il fut initialement l'emplacement d'une tour romaine, longuement modifié (jusqu'au 17ème siècle). Aujourd'hui, il est propriété de Jean René Claret de Fleurieu, oléiculteur renommé.



## b) Un patrimoine naturel riche à préserver

Montfrin, de par son climat, sa géographie, et son organisation urbaine, possède un riche patrimoine environnemental. Plusieurs espaces protégés cohabitent au sein de la commune, notamment deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), la première traverse une partie de la commune : il s'agit de la plaine entre Manduel et Meynes.

Figure 12 : les espaces naturels de la commune



La seconde s'étend sur tout l'aval du Gardon, notamment lorsque celui-ci sépare la commune en deux. Les abords du Gardon constituent une zone dense en végétation et particulièrement diversifiée concernant la faune.

Un site géologique intéressant constitue également un espace protégé selon l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) il s'agit de la carrière du château de Montfrin. Il s'y trouve de nombreuses cavités et s'y développe de nombreux végétaux uniques du fait de la protection qu'offre la carrière face aux vents.

Enfin, une partie du vignoble Montfrinois appartenant aux Costières de Nîmes bénéficie du régime d'Appellation d'Origine Protégée (AOP), il est par ailleurs possible de retrouver son vin dans trois caves de la commune : La Cave coopérative de Montfrin, le Domaine du Parc Saint-Charles et celles du Château de Montfrin.

Ces différents espaces permettent la prolifération de nombreuses espèces animales (plus de 433 répertoriées) dont 114 sont protégées et plus de 25 menacées.

**Le lac artificiel de 25 hectares forme également un élément hydrique incontournable pour l'irrigation des sols et le développement de la faune et la flore locale. La protection environnementale et la valorisation touristique constituent deux enjeux à allier pour préserver ce site extraordinaire : le tourisme durable est un objectif essentiel et atteignable.**

#### **Parmi les enjeux principaux liés au patrimoine architectural et naturel (2.1.4)**

**La menace principale du centre ancien est la relative dégradation de certains logements (notamment du fait de leur ancienneté).**

**La grande densité du centre-ville rend peu encline les grands travaux de rénovation.**

**De nombreux bâtiments anciens (église, commanderie...) sont à valoriser, notamment du point de vue touristique, parmi lesquels la commanderie pour valoriser l'apport historique des templiers sur la ville de Montfrin.**

**La rénovation des logements vacants ainsi que le pavage des ruelles constitueraient des opportunités intéressantes, sans pour autant mettre en péril la qualité paysagère du château, qui surplombe le centre-ville.**

**Montfrin étant une ville thermale, il est nécessaire d'axer la valorisation sur le thème de l'eau et de l'associer à la valorisation du Gardon et de son lac.**

**La valorisation touristique du Gardon au cœur de la commune est une opportunité. Le lac de 25 hectares à l'extrémité de la commune constitue également un enjeu important pour autant ce programme de renaturation de la gravière permettra, outre une base de loisirs, d'aménager une grande partie du plan d'eau et de ses rives pour qu'elle devienne un réservoir de biodiversité.**

**Enfin, les nombreuses zones naturelles de la commune sont aussi à préserver et à valoriser.**

### 2.1.5 : La transition écologique et énergétique

Montfrin est particulièrement investie sur la question environnementale et aux enjeux de la transition écologique et énergétique. La préservation du cadre de vie, la volonté d'inscrire son développement dans une perspective de limitation des impacts sur l'environnement naturel passe par la promotion :

- d'une conception bioclimatique des bâtiments et l'usage des énergies renouvelables, (futur groupe scolaire)
- de la limitation des émissions de gaz à effet de serre, avec utilisation de matériaux écologiques pour isolation par exemple (rénovation et réhabilitation des bâtiments publics)
- des formes structurellement sobres en énergie (exposition des façades...)

La commune s'inscrit dans le processus de transition énergétique engagé à l'échelle nationale (CRTE) ou Régionale (PACTE VERT) et compte bien poursuivre les actions déjà engagées dans cette démarche vertueuse :

**Sur la question de l'eau :** Montfrin a conservé une régie publique de l'eau et de l'assainissement.

**Sur la prévention incendie :** les brigades estivales engagées dans le cadre du plan de prévention incendie se déplacent exclusivement à vélo, fournis par la commune.

**Bornes de recharge électrique pour véhicules :** Au rond-point Ernest Mattet, à l'entrée de la ville, se trouvent deux bornes de recharge pour véhicules électriques pour faciliter la transition vers l'utilisation de transports décarbonés.

**Jardins partagés :** La commune a financé l'installation de jardinières partagées au cœur du village depuis mars 2021. L'objet de cette initiative consiste à sensibiliser à l'agriculture locale et à favoriser le lien social.

**Plan « zéro phyto » :** Comme de nombreuses communes d'Occitanie, Montfrin a mis en place le plan « zéro phyto » dans tous les espaces publics. Le désherbage se fait de façon mécanique ou thermique avec des résultats très satisfaisants.

**Plan de rénovation de l'éclairage public :** La municipalité de Montfrin a opéré un programme de rénovation de l'éclairage public pour 2021 avec CITELUM, filiale d'EDF, ayant pour objet de remplacer une quarantaine de luminaires vétustes et énergivores dans différents quartiers résidentiels de la commune par des luminaires à LEDs. Cette opération a pour objectif de réduire significativement les dépenses énergétiques mais également d'intégrer un abaissement de 40% de la puissance. Aussi, le but affiché est d'éclairer de manière plus juste en conformité avec la réglementation et de limiter le taux de panne grâce à la technologie LED. Les luminaires remplacés seront quant à eux en grande

partie recyclés. Enfin plusieurs horloges astronomiques ont été installées dans le village pour limiter au mieux la consommation électrique.

### **Parmi les enjeux principaux liés à la transition écologique et énergétique (2.1.5)**

**La menace principale est l'assèchement des sols, il faut donc préserver les ressources en eau et valoriser les apports du Gardon.**

**Les enjeux liés à la préservation des sources naturelles et de l'eau au lié au changement climatique contribuent à assécher les sols et peut poser à moyen terme de sérieux problèmes d'irrigation alors même que l'activité agricole est fleurissante.**

**Également, il faut développer les modes de transports alternatifs pour privilégier la sortie du « tout-voiture » bien qu'en zone rurale, elle restera le moyen de transports privilégié.**

## **2-2 Synthèse AFOM et enjeux**

<b>Atouts :</b>	<b>Faiblesses :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire bien situé à proximité des pôles d'emploi de Nîmes, Avignon, Uzès et Arles, à l'embouchure du Gardon et du Rhône, à la jonction de deux régions et de trois départements</li> <li>• Une bonne coordination avec l'intercommunalité</li> <li>• Une commune proche de grandes infrastructures de réseau (Autoroutes, Gare, et Aéroport)</li> <li>• Une commune attrayante (2ème commune de l'intercommunalité en termes de population) en expansion démographique</li> <li>• Un solde migratoire positif</li> <li>• Une population d'actif avec plus de 570 emplois à temps plein sur la commune dont plus de 200 ne résidant pas à Montfrin</li> <li>• Une activité agricole très développée</li> <li>• Une offre de services très importante et des équipements concentrés dans le village</li> <li>• Le déploiement du réseau très haut débit en fibre optique</li> <li>• La présence de petits commerces attenants ou proches du centre</li> <li>• Un important tissu associatif : Les 38 associations sont un socle important de notre commune</li> <li>• Un cadre de vie agréable</li> <li>• Une proximité immédiate de la voie verte</li> <li>• Des espaces naturels riches (notamment présence du Gardon et du lac)</li> <li>• Une richesse en eau du sol, propice à l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population vieillissante malgré un solde migratoire positif</li> <li>• Taux de chômage élevé (précarité)</li> <li>• En termes de revenus, le taux de pauvreté représente une menace significative, celui-ci étant plus élevé que la moyenne de la CCPG.</li> <li>• Équipements et infrastructures publics vieillissants (énergivores)</li> <li>• Manque d'équipements collectifs adaptés aux besoins de la population (gymnases, parkings)</li> <li>• Zones à risque inondation</li> <li>• Urbanisation contrainte par PPRI</li> <li>• Un taux de résidences secondaires en augmentation</li> <li>• Peu d'actifs de Montfrin travaillent dans la commune</li> <li>• Une économie résidentielle reposant sur le commerce et les services à la personne</li> <li>• Des axes de desserte insuffisamment aménagés</li> <li>• Une structuration en deux parties du tissu urbain (en unité paysagère) : un centre ancien à forte densité avec regroupement du bâti, et des quartiers périphériques composés quasi exclusivement de résidences individuelles.</li> <li>• Une structuration urbaine très dense et un bâti du centre-ancien légèrement dégradé</li> <li>• Une structuration de la voirie très peu encline aux déplacements doux ...</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un patrimoine architectural riche et attrayant, une ville de caractère</li> <li>• Montfrin est une ville thermale historiquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de places de parkings au regard du nombre d'habitants et une sous-utilisation des déplacements collectifs</li> <li>• Un manque d'utilisation des apports du Gardon</li> </ul>
<b>Opportunités :</b>	<b>Menaces :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une vie culturelle et des animations variées</li> <li>• Préserver et valoriser le cadre de vie agréable</li> <li>• Valoriser le patrimoine architectural, à travers notamment la réhabilitation de ses monuments</li> <li>• Conforter le rôle de centralité ainsi que son attractivité de Montfrin en préservant l'offre de services et l'offre économique</li> <li>• Capitaliser sur les atouts paysagers, naturels et patrimoniaux développer son potentiel touristique (en lien avec la valorisation du Gardon et du lac)</li> <li>• Développer les mobilités douces pour la mobilité au quotidien et celle de loisir</li> <li>• Renforcer la nature en ville et les liens entre la ville et les espaces naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le vieillissement des équipements et le manque d'aménagement qualitatifs des espaces publics (cheminement piétons...) pourraient entraîner une perte d'attractivité de la commune</li> <li>• Une mobilité douce contrainte du fait du manque d'aménagement sécurisés pour les modes alternatifs, ce qui contribuerait à la poursuite d'une utilisation quasi exclusive de la voiture pour les trajets du quotidien (augmentation des GES)</li> <li>• Dénaturation du bâti du cœur de ville et dégradation de certains logements</li> <li>• Désintérêt touristique de Montfrin en l'absence de mise en valeur et de diffusion de sa richesse patrimoniale</li> <li>• Dans un contexte de changement climatiques, risque d'assèchement des sols et manque d'irrigation entraînant une dégradation de l'activité agricole</li> </ul>
<b>Synthèse des enjeux :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préserver les ressources naturelles (notamment l'eau), préserver et valoriser les nombreuses zones naturelles de la commune</b></li> <li>• <b>Sauvegarder et valoriser la qualité architecturale du centre ancien</b></li> <li>• <b>Maintenir et valoriser les points de vue sur le centre ancien et depuis les axes de communications (entrées de bourg à qualifier)</b></li> <li>• <b>Préserver la qualité paysagère</b></li> <li>• <b>Evaluer les besoins en termes d'équipement engendrés au regard du développement urbain et des besoins de la population</b></li> <li>• <b>Reconquérir le centre ancien (harmonisation du pavage des rues et rénovation des logements vacants...)</b></li> <li>• <b>Assurer le développement économique, maintien de l'agriculture et développement du tourisme durable</b></li> <li>• <b>Repenser les mobilités et faciliter le stationnement et les déplacements doux depuis les principales zones d'habitats et en cœur de bourg</b></li> <li>• <b>Sécuriser et aménager l'entrée de bourg (route de Fournès)</b></li> <li>• <b>Gérer le fluide occasionné par les voitures et les ramassages scolaires sur le pont du Gardon</b></li> <li>• <b>Créer des cheminements piétons, des aménagements afin de sécuriser les déplacements doux, et créer des liaisons entre les équipements...</b></li> </ul>	

## Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

### 3.1 Une stratégie globale, confortée par le PLU en révision :

Le projet de développement s'appuie sur le diagnostic de territoire du PADD du PLU en cours de révision et sur les 3 fondamentaux suivants : **l'aura historique du Bourg, le gardon et l'économie touristique.**

**Il se structure autour d'un tissu de services, et un gisement d'emploi local basé sur des entreprises artisanales mais surtout viticole.**

Pour répondre aux besoins de développement tout en recherchant l'intégration dans le territoire le projet la stratégie de développement s'appuie sur un équilibre entre :

- Des mesures de développement de l'habitat, de l'activité économique, des services, et l'émergence de quartiers nouveaux structurants,
- Des mesures de protection, qu'il s'agisse de la composition des paysages, de l'organisation historique du territoire ou des composantes agricoles et naturelles.

**La période à venir (2022-2026) sera guidée par la volonté d'un projet de développement et de valorisation du bourg centre qui s'appuiera sur :**

- **La politique de développement économique :** le projet définira les conditions d'un développement économique qui s'appuiera d'abord sur les atouts propres à la commune, condition d'une croissance durable et maîtrisée :
  - Poursuivre la politique de valorisation du Gardon et de ses plans d'eau périphériques, des anciennes carrières, développer les infrastructures de loisirs, dans une perspective d'économie touristique intégrée et respectueuses des paysages et de l'environnement naturel.
  - Favoriser la mixité des fonctions dans le centre bourg et à ses abords (commerces, services, habitat) et développer une partie significative des logements dans l'aire de chalandise des commerces
  - Dans une perspective de revitalisation du centre, la commune a souhaité s'engager dans un projet de rénovation urbaine, dans le secteur proche de la maison de retraite ou sera implanter le futur groupe scolaire.
  - Parallèlement aux actions qui seront menées pour renforcer et densifier le commerce, le projet de base de loisirs sur la gravière sera l'occasion de diversifier les activités proposées aux touristes, de renforcer le tourisme de séjours au bénéfice de l'économie locale (commerces, gîtes, producteurs ...)
- **La politique de transports et déplacements :** l'objectif sera d'assurer la cohérence entre le développement urbain et la structure viaire de la commune, les modes de déplacements des habitants en :
  - Limitant la longueur des trajets liés aux déplacements motorisés entre la commune et les autres polarités, entre les quartiers d'habitation et le centre bourg notamment
  - En prévoyant, le cas échéant, les conditions d'augmentation des capacités d'absorption du trafic par le réseau, tout particulièrement au nord de Costebelle où le réseau actuel est insuffisamment maillé,
  - En favorisant les déplacements intra communaux sur des modes doux dans les liaisons inter quartiers, entre les bâtiments de services publics, les commerces et les zones d'habitat.

Dans la continuité des travaux réalisés avec le réaménagement, la sécurisation de la voirie, et la structuration d'une offre de service et accessibilité, le flux des usagers est facilité vers les nouveaux

commerces et contribue aux déplacements sécurisés : à pied, à vélo ou avec poussette et fait du déplacement doux une gageure, tout en restant fidèle à l'esprit du village et à son cadre de vie privilégié.

Nous envisageons aussi la réalisation d'un parking pour augmenter la capacité d'accueil à proximité des services et équipement du cœur de bourg ainsi qu'une réorganisation des aires de stationnement existants afin d'en optimiser le nombre de places. Ceci a pour objectif de faciliter les mobilités douces au cœur du bourg et aussi la création de voies piétons cycles entre la future base de loisirs et le bourg.

**Au regard des projets d'aménagement et notamment le déplacement des écoles au sein d'un groupe scolaires à l'extérieur du cœur historique, la commune envisage de repenser la circulation au sein du bourg et entre les équipements.**

- **La politique de développement des services et équipements :**

Les infrastructures sportives feront aussi l'objet de nos engagements, la pratique du sport étant source de cohésion.

De même que les anciens bâtiments administratifs comme l'école seront réaménagés en espace associatif et intergénérationnel, et ce afin répondre aux besoins des populations et à l'évolution démographique de la commune.

- **La politique de protection des espaces :**

Des mesures de préservations et de valorisation du réseau écologique local (trames vertes et bleues) et notamment de ses réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques : le Gardon, sa ripisylve et ses zones humides.

Le programme de renaturation de la gravière (lac de Montfrin) permettra, outre une base de loisirs, d'aménager une grande partie du plan d'eau et de ses rives pour qu'il devienne un réservoir de biodiversité.

**Pour atteindre ces objectifs qui constitue la stratégie de la commune, Montfrin priorise trois axes de travail pour conduire des actions et mettre en œuvre des projets sur le court, moyen et long terme au travers notamment du contrat bourg centre.**

Ces 3 axes constituent le cadre du Projet de Développement et de Valorisation du bourg centre, cartographiés ci-après :

**Axe 1 : Agir sur les aménagements urbains et la mobilité pour un cadre de vie préservé**

- Des espaces publics à requalifier pour participer du maintien de la qualité de vie sur la commune,
- Des aménagements sécurisés pour faciliter les mobilités douces

**Axe 2 : Conforter et développer les équipements et les services à la population**

- Apporter une réponse ambitieuse aux besoins nouveaux de la population et des utilisateurs (dont associations) des équipements et infrastructures publiques adapté.
- Attirer des jeunes ménages avec ou sans enfants en adaptant les équipements à leurs besoins
- Répondre au vieillissement de la population en adaptant les structures déjà existantes et la voirie

**Axe 3 : Développer l'économie locale et le tourisme durable**

- Maintenir une offre économique de proximité
- Développer le tourisme vert

Cf. tableau synthétique présentant les opérations prévisionnelles et carte situant leur implantation sur la carte ainsi que le détail des opérations dans les fiches actions en annexe 1



*Place de la République en haut du cours Jean Jaurès et en surplomb le château*

#### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent sa mise en œuvre opérationnelle pour la période du contrat 2022-2028.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période 2022-2024, sont inscrits au sein du programme d'actions 2022-2024 du Contrat Bourg Centre (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-28.

## Article 5 : Contributions et partenariats

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

#### • **Du territoire communautaire de la Communauté de communes Pont du Gard**

Le contrat bourg centre s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) au travers du projet de territoire « Cap sur 2030 » dont les priorités sont les suivants :

- Un territoire de transition économique durable
- Un territoire attractif
- Un territoire coopératif
- Un territoire qui rayonne

Montfrin participe activement au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Montfrin participe activement au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Ce PCAET s'inscrit dans une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » de la Communauté de communes sur son territoire. Le PCAET a été structuré autour des 4 ambitions et les 15 objectifs stratégiques sur lesquelles s'orientent les engagements du territoire. Au total, il se compose de 33 objectifs opérationnels déclinés en 72 actions. Les 4 grandes ambitions sont de construire : un territoire sobre en énergie, plus vertueux, préservé et résilient et enfin éco exemplaires.

Parmi les priorités définies, figurent notamment sur le volet économiques et touristiques, l'objectif de développer un tourisme durable, développer une économie circulaire, mettre en œuvre une politique d'aménagement durable, consommer et produire localement.

Des actions inscrites au contrat de bourg centre visent à renforcer l'attractivité touristique de la commune. Ces actions contribueront à mettre en valeur la commune et faciliter l'accueil des touristes à travers les aménagements autour des mobilités douces et les aménagements urbains prévus.

La priorité communautaire sur les mobilités est complètement reprise dans le projet de Bourg Centre de Montfrin. La commune participe activement à l'échelle communautaire au déploiement du Rézo Pouce, la location de Vélos à Assistance Electrique, à la création d'aires de covoiturage et au maillage des mobilités douces. Le projet des aménagements cyclables sur la commune est complémentaire et s'insère parfaitement dans le projet communautaire.

Les aménagements urbains et la réalisation d'un parking s'inscrivent également totalement dans l'axe 1 du PCAET et plus particulièrement dans l'orientation 1 « se déplacer mieux et moins » et également l'axe 2, l'orientation 4 « développer un tourisme durable ».

Enfin, ce contrat bourg centre rejoint le projet de Convention Territoriale Globale signé avec la CAF. L'action liée à la jeunesse, menée en relation étroite entre la CCPG et la commune est un véritable pilier du projet social de territoire.

#### • **Du territoire de projet du PETR Uzège-Pont du Gard**

Le PADD du SCoT révisé et approuvé au 19/12/19 dont fait partie la commune de Montfrin affiche plusieurs objectifs relatifs au positionnement de cette commune :

**L'axe 1 « Assurer un développement vertueux et durable »** ainsi que **l'axe 2 « Privilégier la solidarité et la proximité territoriale »**, et plus particulièrement en tant que pôles d'équilibre :

De par leurs positions et/ou fonctions, ces communes ont des capacités d'accueil supérieures à la moyenne de l'espace auquel elles appartiennent. Offrant un niveau de services et d'équipements supérieurs aux autres communes de leur espace, l'objectif n°31 est de soutenir la dynamique des pôles d'équilibre pour qu'elles continuent à pouvoir jouer un rôle d'appui indispensable pour les communes rurales.

Le PETR tend à soutenir et maintenir la structuration et le maillage équilibré de son territoire, en accompagnant ces polarités dont Montfrin fait partie.

Sur le volet mobilité, et toujours pour un maillage équilibré de son territoire, sur les pôles secondaires et d'équilibre : le PETR souhaite conforter les modes actifs, développer le covoiturage et des liaisons fortes et performantes en transports collectifs entre les pôles et ceux en concertation avec les acteurs de la mobilité. Accompagner au développement des itinéraires cyclables autour des principaux équipements et services de proximité...

**Enfin au travers de son axe 3 « impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire »**, le PETR souhaite conforter l'attractivité des polarités par le maintien et le renforcement de l'offre de proximité.

Ces 3 axes seront déclinés au travers des objectifs stratégiques de la contractualisation 2022-2028 du PETR.

### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions :**

- **Du territoire communautaire de la Communauté de communes Pont du Gard (CCPG)**

La CCPG interviendra dans la réalisation du contrat à double titre : dans l'exercice de ses compétences par l'élaboration, le suivi et la réalisation des projets de l'intercommunalité mais également en accompagnement technique de la commune de Montfrin.

La Communauté de communes a également pour volonté de valoriser ses produits locaux et privilégier les débouchés locaux (point de vente collective, restauration collective...). Elle va construire un **Programme d'Alimentation Territoriale** pour identifier les filières agricoles et les accompagner. Favoriser les circuits courts et étudier la problématique de l'irrigation conséquence du changement climatique.

**Sur le volet touristique**, le déploiement d'un tourisme durable est au centre sa compétence.

**Sur le volet des mobilités**, le territoire est maillé par le réseau de bus régional LiO qui permet de relier les principaux pôles d'activités économiques (Nîmes, Avignon, Bagnols et Uzès), la voiture individuelle reste le moyen de transport le plus plébiscité (90% des actifs du territoire).

L'intercommunalité, par ses compétences, dispose de leviers sur l'aménagement et la structuration des différents modes de déplacements.

Le territoire mise sur une stratégie de multiplication des solutions proposées pour répondre à des besoins très divers : covoiturage, rézo pouce, optimisation et de développement des transports en commun, promotion des itinéraires cyclables mais aussi la limitation des besoins en déplacements avec le développement de services de proximité.

Ainsi, la réouverture des gares de Remoulins et Aramon sur la ligne TER Nîmes-Avignon va donner lieu à l'aménagement de deux pôles d'échanges multimodaux (PEM) qui permettront de favoriser l'usage des transports en commun et de converger les déplacements vers ces deux pôles du territoire pour ensuite à travers l'intermodalités offrir des services permettant de rejoindre les villages.

Sur les actions du contrat sur lesquelles elle ne dispose pas de la compétence, la CCPG pourra intervenir techniquement si elle trouve un intérêt à leur réalisation.

- **Du territoire de projet du PÉTR Uzège-Pont du Gard**

A travers d'ingénierie de projet :

Le PÉTR est aussi porteur du SCoT dont le projet politique d'aménagement est la base du projet opérationnel du territoire des prochaines années, dans lequel le projet de développement de la commune de Montfrin s'inscrit. Tous les projets de la commune pourront ainsi recevoir l'accompagnement technique du PÉTR en matière d'aménagement et de planification.

Pour le volet opérationnel, le PÉTR pourra accompagner le territoire sur le volet étude et préfiguration.

A travers d'ingénierie financière :

Le PÉTR est le guichet unique du territoire de l'Uzège Pont du Gard concernant les financements de projet via le programme LEADER mais aussi en sa qualité de partenaire privilégié des institutions via la contractualisation. En effet, le PÉTR est signataire de plusieurs démarches territoriales jusqu'en 2028 : le contrat de transition et de Relance Écologique (CRTE) signé avec l'Etat et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) signé avec la Région qui définissent des objectifs et des enjeux dans lesquels s'inscrivent certains projets de la commune. Le Département du Gard et les CC sont aussi 3 partenaires cosignataires de ses contrats et participent à la mise en œuvre du projet de territoire du PÉTR au travers de la concertation animée et coordonnée par le PÉTR.

A ce titre le PÉTR continuera d'accompagner la commune dans la recherche de dispositifs de subvention appropriés pour tous types de projets et pour tous types de financement.

A travers la mise en réseau et la coopération :

Le PÉTR de par sa structure, travaille en collaboration très étroite avec les EPCI et la SPL destination Pays d'Uzès en charge du tourisme. De plus, il est porteur d'un conseil de développement très actif à l'échelle du territoire. A ce titre, le PÉTR pourra mettre en réseau les différents partenaires pour la mise en œuvre de ses projets.

A travers l'innovation et l'expérimentation :

Le PÉTR au travers de la future stratégie LEADER soutiendra les projets innovants de bourg centre.

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg Centre (BC) de MONTFRIN dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du BC ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au BC : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- la redistribution des ressources financières aux collectivités moins bien dotées constitue une des missions historiques des Départements ;
- le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- enfin, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit Le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un Pacte Territorial qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, décliné en Contrats de Territoire.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un Contrat Territorial (CT), qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

A travers ses contrats territoriaux, le Département soutient les investissements des communes et de leurs groupements dans de nombreux domaines, en fonction des priorités qu'elles auront elles-mêmes définies : cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique ...

Toutefois, pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait depuis, l'objet d'ajustements et d'évolution successifs.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet [www.gard.fr/demander-une-subvention](http://www.gard.fr/demander-une-subvention) ou bien via le site web [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants

Une attention particulière sera apportée aux projets d'importance ou d'effet notable sur l'attractivité et le développement du territoire.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),

- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

#### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

## **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

#### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,

- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) /05 61 11 03 11

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

P

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact :*

[www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr)

[contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé par la commune de Montfrin. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Région Occitanie / Pyrénées –Méditerranée,
- le Département du Gard,
- le PETR Uzège Pont-du-Gard,
- La Communauté de communes Pont du Gard,
- La Commune de Montfrin.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Montfrin notamment les Services de l'Etat.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Montfrin.

Il a pour mission :

- de suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat territorial Occitanie
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2028.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à la fin du second semestre de l'année 2024 afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

<p><b>Le Maire de la Commune de Montfrin</b></p> <p><b>Eric TREMOULLET</b></p>	<p><b>Le Président de la Communauté de communes du Pont du Gard</b></p> <p><b>Pierre PRAT</b></p>
--	---

<p><b>Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural Uzège Pont-du-Gard</b></p> <p><b>Philippe MARCHESI</b></p>	<p><b>La Présidente du Conseil Départemental du Gard</b></p> <p><b>Françoise LAURENT-PERROGOT</b></p>
---	---

<p><b>La Présidente du Conseil Régional Occitanie</b></p> <p><b>Carole DELGA</b></p>	
--	--

